Depuis 1928, le seul hebdomadaire de langue française en Alberta

Le Franco

Vol. 31 no 35 Edmonton, semaine du 26 septembre au 2 octobre 1997 20 pages 60c

Centre Maria Labrecque

Une voix pour ceux qui n'en ont pas

PATRICIA HÉLIE

Edmonton

Vendredi le 12 septembre dernier, un groupe d'une dizaine de personnes, une camionette et un lit d'hôpital envahissaient les routes de Calgary en direction d'Edmonton. La *Voices for Voiceless Seniors Walk* du Centre Maria Labrecque se mettait en marche.

Pendant sept jours, les participants ont marché dans 13 municipalités entre Calgary et Edmonton, ont visité des foyers pour personnes âgées et ont parlé aux gens qu'ils rencontraient afin de les sensibiliser à la situation des personnes âgées en perte d'autonomie.

«Cette marche est un appel à la compassion, lance la directrice du Centre Maria Labrecque, Mme Micheline Paré. Il faut sensibiliser les gens à la situation des personnes âgées en perte d'autonomie dans les foyers et en soins de longue durée, pour qu'elles soient traitées comme des personnes qui ont des émotions. Ces personnes sont nos aînés, nos amours, ils méritent respect et dignité.»



Photo: Patricia Hélie

Les marcheuses du Centre Maria Labrecque poussent un lit d'hôpital dans les rues d'Edmonton.

Mme Paré insiste pour dire qu'il y a de gros manques au niveau des soins dispensés aux personnes en perte d'autonomie. «C'est peut-être à cause des coupures, mais il y a un manque de personnel et il y a un manque de personnel qualifié. Plusieurs des personnes qui travaillent auprès des personnes âgées ne savent pas quels sont les symptômes et leurs besoins.» Mme Paré ajoute que les personnes qui souffrent de la maladie d'Alzheimer sont souvent réticentes face aux personnes qui s'occupent d'elles parce qu'elles ne se sentent pas en sécurité. Certains intervenants les traitent même comme des enfants, ce que les personnes âgées refusent catégoriquement.

Micheline Paré déplore le manque de ressources financières car, selon elle, nos aînés sont particulièrement sensibles à des détails qu'on pourrait penser superflus. «Dans certains foyers, le côté où sont les bénéficiaires encore autonomes est décoré et le côté où sont les bénéficiaires qui souffrent d'Alzheimer ou qui sont en perte d'autonomie ne l'est pas. Ça fait mal au coeur aux familles qui visitent leurs aînés de voir qu'on fait une différence entre les deux. J'ai parlé à plusieurs personnes qui travaillent avec les personnes âgées et qui déplorent la même chose que nous. Qui disent qu'elles aimerait faire plus, mais qu'elles sont à court de ressources et de temps.»

C'est pour cette raison que la marche est plus qu'une tentative de sensibilisation pour être également une campagne de financement. La directrice du Centre Maria Labrecque aimerait amasser le plus de fonds possible afin de mettre sur pied de petits foyers pour personnes âgées, là où on ne retrouve que six ou huit personnes en perte d'autonomie et où ces personnes pourraient recevoir des soins appropriés et individualisés. «Les grandes institutions, à moins qu'elles ne disposent de beaucoup de ressources et de personnel, ce n'est plus la solution.»

Mme Paré est satisfaite de l'appui que l'événement a reçu, tant de la part de la population qu'au niveau médiatique. «Partout où nous sommes passés, on s'est sentis très appuyés, surtout de la part des francophones. Dans toutes les villes où on est passé, les gens nous appuyaient, nous klaxonnaient, venaient nous parler. Chaque personne à qui on parle va nous dire qu'elle connaît quelqu'un qui est en centre d'accueil. Ils sont tous touchés, ils disent: "enfin, il y a quelqu'un qui veut parler, on a besoin de vous". Et nous on leur dit qu'on a besoin d'eux aussi. C'est ensemble qu'on change quelque chose. La situation est urgente. On n'acceptera pas qu'un enfant aille se coucher malheureux ou abusé, mais pour une personne âgée, on attend des mois pour régler la situation. C'est pour ça qu'on a pris un lit, parce qu'on ne veut pas que les personnes âgées aillent se coucher le soir s'ils sont tristes.»

La délégation de marcheurs, dont certains dépassaient les 70 ans, a terminé son périple devant la législature d'Edmonton. «On ne voulait pas en faire un dossier politique, mais les politiciens se doivent de prendre des décisions qui tiennent en compte de ceux qui construisent le pays et ceux qui l'ont construit», termine Mme Paré.



Les deux candidats à la présidence: à droite, Louisette Villeneuve et ci-dessous, Jean-Guy Thibaudeau.

Photo: Patricia Hélie

Photo: Patricia Hélie

Les Franco-Albertains aux urnes!

Les Franco-Albertains devront élire une nouvelle personne à la présidence de l'Association canadienne-française de l'Alberta le 18 octobre prochain lors de l'assemblée générale annuelle de l'association. Le Franco vous propose un portrait des candidats en page 3.

Cette semaine...

Courrier de deuxième classe
Enregistrement 1881

En cas de grève postale, durant les premières semaines, les lecteurs du *Franco* pourront se procurer *Le Franco* au bureau de l'A.C.F.A. de leur région.

Gisèle Lalonde et le CA de l'Hôpital Montfort

Plus sur la même longueur d'ondes

YVES LUSIGNAN

Ottawa

Six mois de lutte. Six mois sur les barricades. Six mois à remuer ciel et terre pour sauver le seul hôpital spécialisé francophone à l'ouest du Québec. Gisèle Lalonde, «Madame Montfort», a annoncé récemment qu'elle passait le flambeau.

Si Mme Lalonde a choisi de se retirer des feux de la rampe, ce n'est pas uniquement pour céder le pas aux juristes qui ont pris le relais depuis quelques semaines. La vérité, c'est qu'elle a une divergence d'opinion avec certains membres du conseil d'administration de l'hôpital, quant à la marche à suivre dans ce dossier.

Au cours d'une entrevue avec l'APF, Mme Lalonde n'a pas caché sa préférence pour une action en justice. Elle désire que l'hôpital dépose immédiatement une requête devant les tribunaux, pour maintenir la pression sur le gouvernement Harris, tout en négociant avec la Commission de restructuration des soins de santé: «C'était ça l'idée du conseil d'administration. Mais là, je sens qu'il y a des divisions. Je ne peux pas continuer dans le moment. Je ne dis pas que je ne reviendrai pas si on s'aperçoit qu'on a fait erreur. Mais dans le moment, il faut que je prenne un recul.»

Si elle se retire, dit-elle, c'est qu'elle «ne sent pas la même solidarité au niveau de ceux qui peuvent m'aider». Dit autrement, Mme Lalonde ne sait pas si elle veut continuer à travailler avec tous ceux et celles avec qui elle a combattu depuis six mois: «Tant que la requête (devant le tribunal) n'est pas déposée, pour moi ce n'est pas clair où on s'en va».

Elle assure que personne ne lui a montré la porte de sortie. Simplement, elle trouve que les choses ne vont pas assez vite à son goût: «Je leur ai dit que je leur faisais une faveur en me retirant». Elle sera cependant la première à lever son chapeau si l'hôpital réussit, par la seule force de la négociation, à sauver la salle d'urgence et à récupérer quelques lits. Pour elle, c'est le minimum.

N'empêche, elle ressent maintenant une sorte de malaise. Elle a l'impression qu'on surveille davantage ses propos, qu'elle doit maintenant se tourner la langue sept fois dans la bouche avant de parler, ce qui n'était pas le cas auparavant: «Quand je me suis battue pendant six mois, j'ai dit ce que je voulais parce que je me tenais en relation constante avec la communauté. Je pense que j'ai toujours reflété les attentes de la communauté.» Sauf qu'aujourd'hui...

«C'est rendu qu'il faudrait que je parles pour les libéraux une journée, le lendemain pour les conservateurs. Ça, je ne suis pas capable de faire ça. Ce n'est pas Gisèle Lalonde. Pendant six mois, j'ai frappé tout le monde. Si je ne suis plus capable de dire ce que je pense, pourquoi m'avoir là. Aussi bien prendre n'importe qui. C'est ça la vraie raison.»

Une autre raison qui explique son retrait, c'est le ressac à l'endroit des francophones qu'elle a senti lorsque la Commission de restructuration des soins de santé a décidé de ne plus fermer Montfort: «Jusqu'au 13 août (date de la décision) je n'avais eu que quelques lettres (négatives) et très peu d'appels téléphoniques.» Mais depuis le 13 août, elle sent que le message dominant dans la communauté anglophone est: contentez-vous de ce que vous avez. Elle n'a eu droit qu'à quelques propos désagréables de la part d'une petite minorité d'anglophones mais, affirme-t-elle, le mouvement prenait de l'ampleur. Elle a maintenant l'impression que les choses sont en train de se tasser tranquillement, depuis que les caméras et les micros ne sont plus braquées sur elle.

Mme Lalonde ne cache pas sa déception devant l'attitude du gouvernement fédéral dans ce dossier. La réponse du premier ministre Jean Chrétien à sa lettre la laisse sur sa faim: «Il a mis beaucoup d'emphase sur le Réseau des services de santé en français. Mais je pense qu'il ne comprend pas, et c'est peut-être les gens de son entourage qui ne lui font pas comprendre qu'on ne peut pas avoir ce réseau si on n'a pas Montfort presque intact. Montfort ne peut pas jouer un rôle de leadership en étant une clinique. Il va falloir que ce soit d'autres qui lui fassent comprendre. Moi, j'ai fait mon travail.»

Oui, dit-elle, la santé est de juridiction provinciale comme le rappelle souvent M. Chrétien: «mais les minorités, c'est la responsabilité du gouvernement fédéral». Elle constate d'ailleurs que M. Chrétien a défendu avec davantage de vigueur dans le passé les droits de la minorité anglo-québécoise: «On est négligeable pour l'ensemble des politiciens du Canada, aussi bien au provincial qu'au fédéral. On n'a pas les nombres, on n'a pas de pouvoir politique, on n'a pas l'argent. Si on ne nous défend pas par principe, il ne reste plus grand chose.»

Même les députés locaux Mauril Bélanger d'Ottawa-Vanier et Don Boudria de Glengarry-Prescott-Russell déçoivent Mme Lalonde. «Quand ils se sont présentés à l'élection, leur première priorité était de sauver l'Hôpital Montfort. C'était l'enjeu. Aujourd'hui, ils sont prêt à avoir une clinique au lieu d'un hôpital pour sauver quelques services en français...On n'est pas sur la même longueur d'onde.»

Et d'ajouter: «Je ne peux plus me battre avec eux. Je ne me reconnais plus. Moi, je ne peux pas dire des choses que je ne crois pas.»

Sa conclusion, c'est que le gouvernement fédéral veut se débarrasser du problème. «L'enjeu national au niveau de Montfort, c'est clair. Mais ils ne veulent pas l'admettre, ils ne veulent pas le voir.» Elle dit même qu'elle s'est retirée de la circulation pour des raisons politiques: «Sur le plan fédéral, il fallait que je me retire. On entend des rumeurs. Personne ne me l'a dit bien clairement. Mais j'ai compris qu'il fallait que je me retire. Ils étaient tannés de m'entendre chialer.»

Elle ne compte pas sur l'élection d'un gouvernement libéral à Toronto en 1999 pour sauver Montfort: «On ne peut pas se fier sur un parti politique dans le temps des élections», tranche-t-elle. Elle rappelle d'ailleurs que les libéraux provinciaux n'ont pas accordé la gestion scolaire aux Franco-Ontariens lorsqu'ils étaient au pouvoir dans les années 80 sous David Peterson.

Gisèle Lalonde a déjà dit qu'il ne faudrait pas compter sur elle pour défendre le Canada lors d'un troisième référendum au Québec, s'il n'y avait pas de place au pays pour un hôpital comme Montfort. Elle n'a pas changé d'avis. C'est, explique-t-elle, une question de crédibilité: «Imaginez-vous si je vais dire à un Québécois qu'il doit voter pour le Canada. Qu'est-ce qu'il va me dire? C'est un peu comme Mike Harris qui va parler d'unité nationale: il n'a pas de crédibilité. En enlevant Montfort, on enlève aux francophones leur crédibilité pour défendre ce dossier». Évidemment, elle ne va pas défendre la thèse des souverainistes. Elle sera tout simplement silencieuse....et elle ne se promènera pas avec son drapeau du Canada à Montréal! «J'aurais l'air pas mal niaiseuse».

Et ce n'est pas elle qui va reprocher aux souverainistes d'utiliser Montfort comme argument pour quitter le Canada: «Je l'ai dit dès le début qu'on était un enjeu national. C'est ça que je voyais. On ne peut pas les blâmer. Ça va être probablement une de leurs armes les plus fortes». Elle dit même qu'elle va comprendre le OUI des Québécois lors du troisième référendum: «Si Montfort n'est pas là, c'est sûr que je vais le comprendre».

De tous les premiers ministres provinciaux, Roy Romanow de la Saskatchewan est le seul qui a appuyé par écrit S.O.S. Montfort. Les autres ont fait parvenir des accusés de réception. Pourtant, dit-elle, les premiers ministres provinciaux ne peuvent pas parler d'unité nationale, sans que se règle le dossier Montfort.

Ceci dit, elle sort grandi par cette expérience. «Je sors la tête haute. Et la communauté doit sortir la tête haute. On a fait tout ce qu'on a pu. C'était difficile de faire plus. Il n'y a pas une cause, même anglophone, qui a eu autant de couverture que Montfort. Tout le monde connaît Montfort.»

Elle est fière du combat mené par les Franco-Ontariens: «Il a ranimé la flamme. On a ravivé la fierté franco-ontarienne. J'espère qu'on va aller jusqu'au bout.» Gisèle Lalonde garde espoir. Montfort fermé: Jamais!

Claire Lanteigne choisit d'aller en procès

YVES LUSIGNAN

Ottawa

L'ancienne présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), Claire Lanteigne, a finalement choisi d'aller directement en procès pour répondre des accusations de fraude et de vol qui pèsent contre elle.

Mme Lanteigne, qui devait comparaître le 17 septembre devant la cour provinciale du Nouveau-Brunswick pour son enquête préliminaire, a avisé la cour à la dernière minute qu'elle préférait se rendre directement à son procès.

Le procès aura lieu devant un juge de la cour du banc de la reine et un jury. La date est encore indéterminée.

Mme Lanteigne doit répondre à deux accusations de fraude à l'endroit de la FCFA alors qu'elle occupait le poste de présidente de juillet 1993 à février 1995, et d'une accusation de vol à l'endroit de son employeur de l'époque, Coop Atlantique.

Prix Téléfilm Canada

Place à la relève cinématographique de l'Ouest

PATRICIA HÉLIE

Vancouver

Téléfilm Canada remettra des prix d'une valeur totale de 15 000$ pour encourager la relève cinématographique dans les provinces de l'Ouest. C'est du moins ce qu'a dernièrement annoncé l'organisme fédéral.

Ces prix seront remis à des films présentés dans le cadre du Festival international du film de Vancouver, qui se tiendra du 26 septembre au 12 octobre 1997 et permettront de souligner l'excellence des productions actuelles ainsi que de stimuler la création d'oeuvres de qualité. Les oeuvres admissibles devront être présentées au Festival international du film de Vancouver dans la catégorie *Canadian Images*.

Un prix de 10 000 $ sera donc remis au meilleur réalisateur de la relève des provinces de l'Ouest dans la catégorie long métrage et un prix de 5 000 $ sera remis à son homologue de la catégorie court ou moyen métrage.

C'est la deuxième année que la Société s'associe à la relève des provinces de l'Ouest dans le cadre du Festival international du film de Vancouver. C'est cependant la première année qu'un prix sera remis pour un court ou moyen métrage. Le prix Téléfilm Canada 1996, destiné à un long métrage, avait été décerné à *Kissed* de Lynne Stopkewich, une production de *Boneyard Film Compagny* de Vancouver.

Candidats à la présidence de l'ACFA

Louisette Villeneuve et Jean-Guy Thibaudeau tentent leur chance

PATRICIA HÉLIE

Edmonton

L'assemblée générale annuelle de l'Association canadienne-française de l'Alberta se tiendra le 18 octobre prochain, lors du Rond Point. L'AGA de cette année revêt un caractère particulier puisque les membres devront élire une nouvelle personne à la présidence, M. John Moreau ayant complété deux ans à la tête de l'organisation.

> ***«Il faudra enclencher le processus de repositionnement des organismes franco-albertains...»***
>
> -Jean-Guy Thibaudeau

Jusqu'à maintenant, deux personnes ont posé leur candidature pour accéder à ce poste: Mme Louisette Villeneuve et M. Jean-Guy Thibaudeau. *Le Franco* a rencontré séparément chacun des candidats et vous propose aujourd'hui un résumé de ces entrevues.

Après avoir occupé le poste de vice-présidente de l'ACFA régionale d'Edmonton, avoir passé trois ans au poste de première vice-présidente à l'ACFA provinciale et deux années au poste de vice-présidente de la Fédération culturelle canadienne-française, Louisette Villeneuve se sent maintenant prête à faire le grand saut. «J'ai suivi les dossiers depuis le début et j'ai l'expérience qu'il me faut. Mon expérience se situe tant au niveau régional, provincial que national. Je suis maintenant prête à relever le défi.»

De son côté, M. Jean-Guy Thibaudeau considère que puisqu'il est maintenant à la retraite, il a maintenant le temps d'occuper la présidence.

«Le bénévolat, pour moi, consiste en une autre carrière, qui se prolonge pratiquement jusqu'à plein temps et je crois que je possède les qualités et les compétences requises pour remplir de façon satisfaisante le poste de président.» Après avoir fondé la régionale de Fort McMurray et en avoir occupé la présidence, M. Thibaudeau à siégé à la vice-présidence de l'ACFA provinciale en 1982 ainsi qu'au cours des deux dernières années.

Le Franco: *Quels seraient vos priorités si vous êtes élu à la présidence de l'ACFA?*

Jean-Guy Thibaudeau: «La priorité est d'assurer la continuité des dossiers en cours. Je préconise la préparation d'une stratégie de négociations avec le fédéral dans le but de renouveler l'entente Canada-communauté. Il va falloir commencer à planifier la façon dont nous allons approcher les négociateurs du gouvernement. Il faudra également garder un esprit d'innovation dans les différents dossiers, tout en tenant compte de la réalité sociale et économique. Il faut être réaliste, mais il faut faire en sorte que le dossier avance et on doit prendre des mesures innovatrices pour les faire avancer.»

«Il faudra enclencher le processus de repositionnement des organismes franco-albertains, travailler à la rationalisation des ressources humaines et financières, encourager et améliorer l'efficacité des différents groupes, éliminer les chevauchements et penser à une façon de s'autofinancer puisqu'on doit dépendre de moins en moins des gouvernements.»

«Naturellement, il faut aussi respecter les priorités que l'ACFA provinciale s'était données, c'est-à-dire les communications et les médias, donc protéger et améliorer les services de communication existants, développer et exploiter de nouveaux services en communication. Il y a également le facteur éducation qu'on garde comme priorité, surtout pour maintenir et améliorer le système d'études post-secondaires en Alberta, sans négliger les autres dossiers, comme le culturel, la santé, le dossier économique, le développement des ressources humaines, l'unité nationale, Francalta et la restructuration de l'association, qui est un dossier qui va continuer à prendre de l'ampleur.»

Louisette Villeneuve: «C'est de rendre la communauté francophone très accueillante, pas seulement l'ACFA, toute la communauté. Les gens disent souvent: "Ha, l'ACFA c'est juste du monde sérieux, on ne veux pas y aller." Il faut donc renforcer l'identité des gens face à la francophonie albertaine.»

«Il y a de gros dossiers qui s'en viennent, comme l'entente Canada-communauté à négocier et les ententes en éducation fédéral-Alberta. Ces ententes touchent toutes les écoles, mais en particulier la Faculté Saint-Jean. Il y a donc beaucoup, beaucoup de pain sur la planche avec ce qui s'en vient.»

«Je crois qu'il faudra travailler encore plus ensemble à améliorer notre fonctionnement comme groupe. Si on veut tous s'épanouir, se développer, il faut travailler ensemble. Il faut que chacun se sente bien, ne se sente pas mis de côté et chicane après l'autre qui a reçu un plus gros montant d'argent. Que la vision de la communauté ne soit pas celle de petits groupes qui agissent chacun de leur côté. Il faut aussi continuer à appuyer les dossiers actuels: les arts et la culture, le développement culturel, où il y a encore beaucoup de travail à faire. Évidemment, il faut faire avancer ce qui est déjà en cours. On ne va pas faire la révolution en deux ans, et j'ai pas l'intention de la faire non plus. Mais je veux certainement faire avancer les choses.»

Le Franco: *L'entente Canada-communautés prend fin en 1999, la prochaine personne à occuper la présidence aura donc à renégocier l'entente. Quelle sera votre position pour la prochaine ronde de négociation?*

Louisette Villeneuve: «Peut-être que la communauté devrait avoir un peu plus son mot à dire au niveau du comité de l'entente. Présentement, c'est quatre personnes du ministère et quatre personnes de la communauté. Peut-être qu'on pourrait être plus nombreux sur ce comité. On nous dit qu'il faut viser à l'autodétermination des communautés mais on a quand même besoin de personnes de la communauté qui vont prendre des décisions sur les financements. Ça ne peut pas se faire en étant un groupe de 200 personnes qui essaient de se diviser la tarte. Il faut qu'on délègue des gens, des représentants. Mais peut-être que la communauté devrait avoir un plus gros morceau à dire par rapport au ministère. Il faut quand même dire que l'entente nous a aidé à avancer, à nous apprendre à travailler ensemble. Avant, chacun était de son côté. Maintenant on va aux tables de concertation et on a appris à travailler ensemble. Ça, pour moi, c'est important. Tout le monde est ensemble et tout le monde se parle. Ça c'est un gros progrès grâce à l'entente.»

> ***«Il faut renforcer l'identité des gens face à la francophonie albertaine...»***
>
> -Louisette Villeneuve

Jean-Guy Thibaudeau: «Évidemment, il y a toujours des choses à améliorer mais je vais devoir m'attarder un peu plus à approfondir ce qui avait été attendu. J'ai pris connaissance de l'entente Canada-communautés, cependant, étant donné que ce n'était pas notre priorité et que nous devions vivre avec l'entente déjà existante, je ne me suis pas arrêté à voir où il faut vraiment faire des améliorations. C'est avec notre développement stratégique que nous allons pouvoir identifier les faiblesses de l'entente actuelle et développer notre approche pour améliorer et éliminer ses faiblesses.»

Le Franco: *On sait que l'ACFA doit travailler en collaboration avec la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA). Quelle est votre définission de la FCFA?*

Jean-Guy Thibaudeau: «La FCFA, pour moi, c'est l'organisme national qui chapeaute les différents organismes qui représentent chacun leur province ou leur territoire. Je crois que la FCFA doit faire en sorte de montrer plus de leadership afin d'acheminer les dossiers que ses membres exigent d'elle pour faire plus de lobying, en particulier auprès du gouvernement fédéral, pour qu'on puisse améliorer davantage la reconnaissance de nos droits.»

Louisette Villeneuve: «La FCFA, le rôle que je voudrais lui voir jouer, c'est d'être la voix commune des organismes comme l'ACFA. En ce moment, je n'ai pas l'impression que nous avons cette voix commune. Chacun parle de son bord: tu as un Acadien, un Franco-Manitobain, un Franco-Albertain, un Franco-Ontarien, on ne porte même pas le même nom. Pour moi, si la FCFA veut survivre, ils vont devoir montrer un leadership très fort. Et ça, il y a du travail à faire de ce côté-là.»

Le Franco: *On sait que le président sortant, John Moreau, habite Calgary. Jusqu'à maintenant, la prochaine personne à occuper ce poste sera forcément d'Edmonton puisque les deux candidats habitent la capitale. Avec un président à Calgary, les gens de la métropole se sentaient un peu plus représenté au sein de l'exécutif et calmait cette rivalité entre les deux villes. Comment ferez-vous pour faire sentir aux gens de Calgary qu'ils sont représentés au sein de l'ACFA provinciale?*

Louisette Villeneuve: «Il ne faut pas que ce soit juste Calgary. Il faut que toutes les régions sentent qu'elles font partie de l'ACFA. Quand je parle d'accueil, ça en fait partie. Que ce ne soit pas seulement le provincial à Edmonton et les régionales plus bas. Tout le monde, on est l'ACFA et on travaille ensemble. Alors c'est le même principe d'essayer de contrer cette vision, cette peur qu'on a de l'ACFA provinciale. Je ne sais pas comment assurer cette présence; on ne peut pas toujours être en région. Mais on doit s'assurer qu'on est en contact constant et ne pas attendre que les régionales viennent à nous, on peut aller à la régionale aussi pour voir comment ça se passe et leur donner le sentiment qu'ils sont importants. J'ai la réputation de savoir rallier les gens et d'être une travailleuse d'équipe alors il faudra s'en servir.»

Jean-Guy Thibaudeau: «Pour ce qui est de Calgary, c'est assez particulier. Il y a toujours eu cette rivalité Edmonton-Calgary. On la retrouve beaucoup au niveau sportif, ce n'est pas différent au niveau de la francophonie. On a la francophonie d'Edmonton et la francophonie de Calgary. Il y a toujours certaines perceptions qu'Edmonton veut avoir plus que Calgary et vice-versa. Nous avons eu beaucoup d'améliorations à ce niveau. En 1982, lorsque j'étais vice-président, cette saga existait déjà. Lorsque je suis revenu à la vice-présidence, il y a deux ans, j'ai été très surpris de voir que la même situation existait encore. Il y a eu certaines négociations qui ont été faites avec la régionale de Calgary et les choses se sont améliorées énormément. Je m'attend à ce que ça se poursuive étant donné que, pas seulement M. John Moreau, mais aussi Roger Lalonde, qui sont des piliers de la francophonie à Calgary, aident beaucoup à aplanir les différends qui existent. Personnellement, je suis très optimiste et positif en ce sens parce ce que j'ai vu une amélioration très marquée au cours des deux dernières années.»

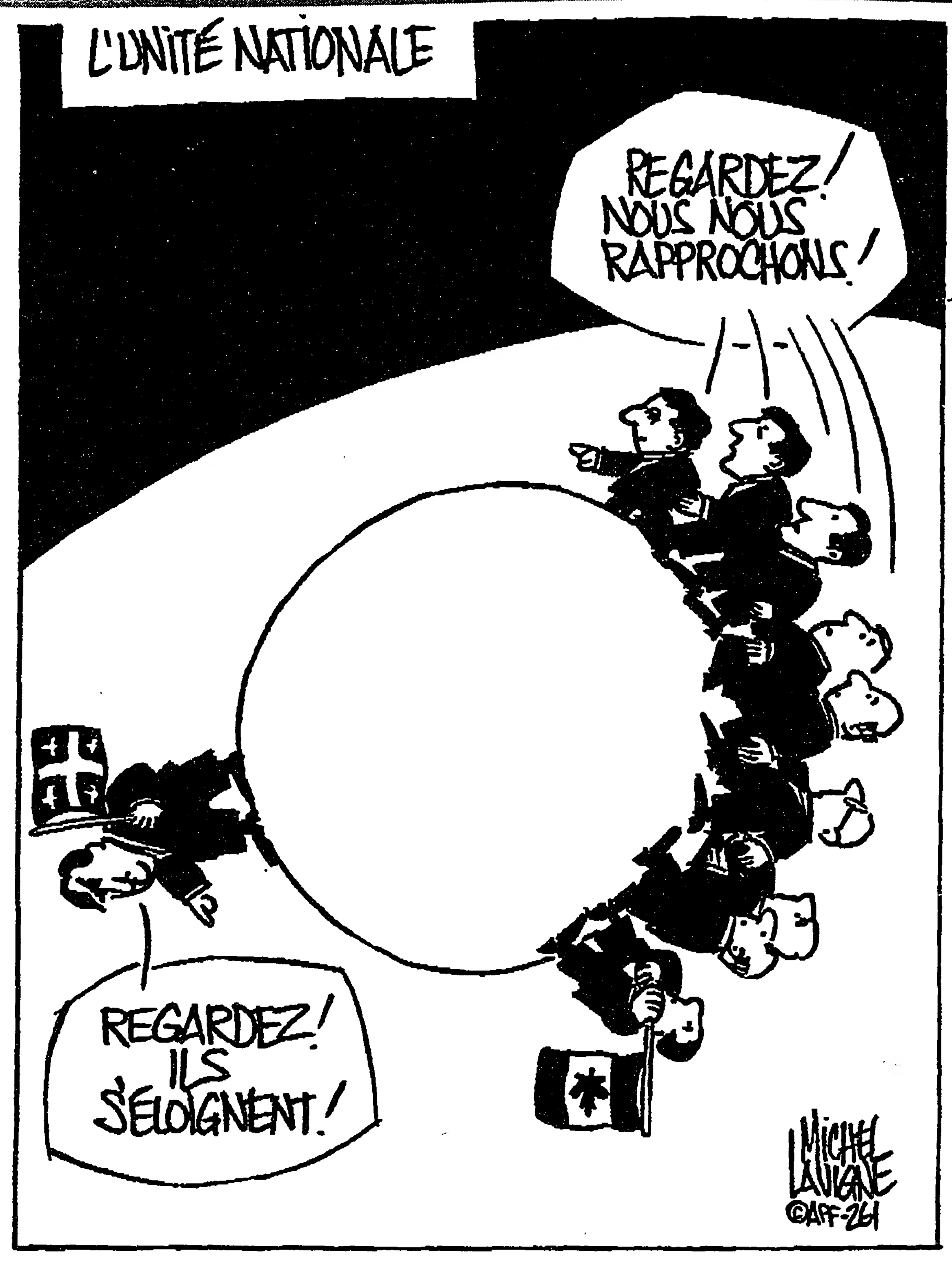
Rappelons que les élections auront lieu dans le cadre de l'assemblée générale annuelle, le samedi 18 octobre prochain, à La Cité francophone d'Edmonton.

ÉDITORIAL

Un sommet de quoi, au juste?

Les nouvelles en provenance du gouvernement Klein depuis quelques semaines concernent deux sujets: la déclaration de Calgary et le «Growth Summit» de cette semaine.
Pourquoi un «sommet sur la croissance»? Comme l'explique la documentation officielle, il s'agit d'un remue-méninges de 2 jours ayant pour objectif d'établir comment le gouvernement de l'Alberta doit faire face à la croissance économique des prochaines années tout en conservant les finances publiques sous contrôle.
Depuis le début du mois, les délégués du sommet, choisis par le gouvernement, effectuent des mini-sommets où la population est invitée à se prononcer sur le sujet. Les délégués discuteront entre eux de leurs consultations et dégageront des recommandations qu'ils soumettront au premier ministre et ses collègues.
C'est à ces derniers que reviendra le privilège d'accepter ou non les recommandations.
Pendant ce temps, les partis d'opposition n'auront d'autres pouvoirs que celui de soumettre des idées au sommet; puisque l'assemblée législative ne se réunira pas, suite à une décision du premier ministre, leur rôle est encore plus réduit qu'avant.
Les néo-démocrates, sous le leadership de Pam Barrett, ont bien compris le jeu des conservateurs et ont décidé de boycotter le sommet de la croissance. Ils étaient cependant présents au sommet alternatif de la semaine dernière, organisé par la fédération albertaine du travail. Durant cette rencontre, c'est l'état de la démocratie en Alberta qui fut analysé, et les conclusions sont peu réjouissantes.
Répété par des citoyens provenant de partout en province, le message est clair. Ce que la population demande, c'est une réinjection de fonds dans les programmes sociaux, de santé et dans l'éducation d'abord, le remboursement de la dette ensuite. Malheureusement, une loi votée par les conservateurs priorise le remboursement de la dette et le rejet de cette loi ne semble pas être à l'ordre du jour du sommet de la croissance.
Tout comme c'est le cas pour le gouvernement fédéral, les surplus budgétaires annuels font l'objet de vives discussions en Alberta. L'enjeu est important, car il ne s'agit pas seulement de chiffres mais aussi d'une vision de l'état et de son rôle dans la vie des citoyens. Au sommet de la croissance, on se propose de restreindre les discussions à la thématique économique, au détriment des aspects sociaux et humains.
À l'aube du 21e siècle, les politiques sociales et fiscales conçues aujourd'hui par les gouvernements provinciaux et fédéral en diront long sur les valeurs de société qui sont véhiculées. Après plusieurs années de néolibéralisme sauvage, les plus démunis de la société ont perdu leur voix et se trouvent dans une position plus précaire que jamais.
Ce que nous déciderons de faire collectivement pour résoudre le problème, par la voix de nos élus, nous donnera la mesure de la décence dont nous ferons preuve face à notre prochain. Il est à souhaiter que nous choisissions la bonne voie, pour le bénéfice de notre conscience collective.

François V. Pageau



COURRIER DU LECTEUR

Des nouvelles...de vous!

Peut-être est-ce un effet pernicieux d'El Niño, peut-être les astres sont-ils alignés d'une étrange façon, ou encore la possible grève des postes effraie-t-elle les gens....Quelle que soit la raison, les lettres à l'éditeur ne parviennent plus aux bureaux du *Franco*.
Peut-être sommes-nous tout simplement confrontés au désintérêt des lecteurs et lectrices? Au cynisme rampant d'une population lasse de ses politiciens trop férus de la gâchette corruptrice? Peut-être les gens n'ont-ils tout simplement plus le temps d'écrire.
Qu'à cela ne tienne: avec l'arrivée du courrier électronique, écrire des lettres est une activité redevenue plaisante! Plus de défaites, plus de procrastination: votre opinion nous intéresse, on veut votre bien et on l'aura.

Le Franco
Pièce 201, 8527 - 91e rue
Edmonton, Alberta T6C 3N1
Courriel: **lefranco@compusmart.ab.ca**

Nous attendons de vos nouvelles sous peu.
L'équipe du *Franco*

Directeur: **François Pageau**
Adjointe Admin.: **Micheline Brault**
Journaliste: **Patricia Hélie**
Infographiste: **Charles Adam**

Fondation Donatien Frémont, Inc.

OFFICE DE LA DISTRIBUTION CERTIFIÉE INC.



Tél (613) 241-5700

Association de la presse francophone

Le Franco est membre de l'APF. Au niveau national, il est représenté par **OPSCOM**. *Le Franco* est imprimé par **Gazette Press Ltd**, de Saint-Albert. Reproduction des textes, en tout ou en partie, est autorisée avec mention de la source. Les clients ont 15 jours après la date de parution pour nous signaler des erreurs. La responsabilité pour toute erreur de notre part dans une annonce se limitera au montant payé pour seulement la partie de l'annonce qui contient l'erreur, si l'erreur est celle du *Franco*.


#201, 8527 - 91e rue, Edmonton (AB) T6C 3N1
téléphone: **465-6581** télécopieur: **469-1129**

Correspondants:
Calgary Alain Bertrand
Centralta Martin Blanchet, Lucienne Brisson
Fort McMurray Nicole Pageau
Lethbridge Mireille Dunn
Plamondon Joël Lavoie
Medecin Hat Carole Simard
Red Deer Claire Hélie
Rivière-la-Paix Noëlla Fillion
Saint-Paul Martin Brault

En appel contre la GRC:

Denis Desgagné doit abandonner sa cause

PATRICIA HÉLIE

Falher

Denis Desgagné, ce Franco-Albertain qui, plaidant un vice de procédure, avait refusé de payer une contravention pour excès de vitesse, a dû abandonner sa cause alors que son appel devait être entendu.



Photo: Patricia Hélie

Denis Desgagné a dû abandonner sa cause l'opposant à la GRC.

On se souviendra que, lors de son arrestation, M. Desgagné n'avait pu être servi en français, alors que la GRC relève du gouvernement fédéral et doit fournir un service bilingue. M. Desgagné avait refusé de payer la contravention et avait demandé à être jugé dans sa langue maternelle.

La première fois qu'il s'est présenté en cour, le juge a dû se retirer par manque d'objectivité. À la seconde audience, le nouveau juge a trouvé l'accusé coupable, disant que celui-ci comprenait et parlait parfaitement bien l'anglais alors que le troisième juge, en appel, a fait valoir que ce ne devait être qu'une question de points de démérite.

«On m'a jugé, on m'a dit que j'étais coupable, qu'il n'y avait pas eu de vice de procédure parce que je comprenais l'anglais. Mais la grande majorité des Franco-Albertains parlent anglais. Si le service aux francophones ne s'adresse seulement qu'aux francophones qui ne parlent pas anglais, à combien de pourcentage de Franco-Albertains on s'adresse? Le poste de police de McLennan et celui de Peace River sont désignés bilingues tous les deux, je suis donc dans mon droit de demander un service en français. Ce n'est pas une question de piastres ou de points de démérite, c'est une question de dignité.»

Le directeur général de l'association canadienne-française (ACFA) de Rivière-la-Paix a également joué de malchance avec ses avocats. Un après l'autre, ils ont abandonné la cause. Dû à un contetemps, le premier avocat n'a pas eu le temps de conduire à bien son dossier, ce qui, selon M, Desgagné, est malheureux puisqu'il avait compris quel était le sens de la cause, c'est-à-dire une question de langue. L'avocat a donc référé le dossier à un second. «Celui-ci m'a dit qu'il avait mon dossier et qu'il comprenait la situation puisqu'il en avait parlé avec mon premier avocat», se rappelle M. Desgagné. Le juriste devait donc, au cours de l'été, commencer l'étude du dossier et faire une demande auprès du programme de contestation judiciaire, qui avait déjà manifesté de l'intérêt à la cause.

Mais, à la fin de l'été, le spécialiste n'avait pas beaucoup avancé. «Il m'a dit que mon dossier n'était pas assez solide et que j'aurais dû mentionner dès le départ que c'était une question constitutionnelle, chose que j'avais fait mais qui ne figurait pas sur la transcription de la cause qu'il avait lu.» D'ailleurs, sur la transcription officielle, chaque fois que M. Desgagné s'adresse à la cour en français, il est inscrit que ce qu'il dit est incompréhensible.

Le second avocat lui recommande donc de prendre un autre avocat. «Avec le peu de temps qu'il me restait, je n'avais pas le temps de prendre un autre avocat, de lui faire comprendre la situation et de faire une demande au programme de contestation judiciaire. Avec tous les dossiers qu'on a ici à l'ACFA, je n'ai plus le temps de m'occuper de ces choses là. Je suis donc obligé de laisser tomber la cause. Je trouve ça dommage parce qu'il y a eu des investissements financiers de ma part. J'espère juste que je vais pouvoir aller récupérer des fonds aux Langues officielles parce qu'eux aussi m'avaient encouragé, trouvaient que j'avais une cause et avaient offert de payer les coûts pour l'appel. J'ai fait tout ce que je pouvais faire, mais je ne suis pas un avocat, je ne connais rien dans les droits et dans les lois.»

Un autre point qui dérange beaucoup M. Desgagné, c'est que lorsqu'il a demandé à avoir une copie du vidéo de son arrestation, on lui a répondu que ce vidéo avait été détruit par le policier. «Comment ça le policier a détruit le vidéo?, s'indigne le principal intéressé. Il n'a pas d'affaires à détruire le vidéo s'il y a un appel, on détruit la preuve après, pas avant. Est-ce que c'est correct ça?», questionne-t-il.

Dernièrement, M. Desgagné a encore été intercepté pour excès de vitesse. Cette fois, le policier parlait français. «Le policier s'est mis à m'engueuler en français, m'a dit que, oui, il parlait français, comme si j'avais voulu le coincer, comme si le fait de parler en français était un moyen de pas avoir de contravention. Tout ce que je fais, c'est que je vis et que j'assume le fait français et je suis en droit de le faire. Et parce que je parle français, il se met à m'engueuler. C'est incroyable ça. Avec tout ça je me suis dit que le référendum et toutes ces questions-là, au Québec, avaient peut-être de sacrées bonnes raisons d'être. Je me demande si les francophones ont réellement leur place au Canada.»

La formation Lé Twés

Le lancement du démo se fait à CKRP



Photo: Noëlla Fillion

Les membres du groupe Lé Twés: de g. à dr., Joel Lavoie, Laval Bergeron, Larry Lynch, Martin Lavoie et Rénald Lavoie. À l'arrière, Gilbert Bérubé.

NOËLLA FILLION

Falher

Lors d'une émission spéciale diffusée à 19 heures le 15 septembre dernier, la radio communautaire de la région de Rivière-la-Paix, CKRP, a contribué au lancement d'un démo de l'orchestre maison du Bar-Bar, le groupe *Lé Twés*.

L'émission était animée par Gilbert Bérubé et Denis Desgagné a ajouté son grain de sel en coanimant l'événement.

Martin Lavoie, un des membres du groupe, a fait l'historique de l'orchestre et a raconté que le groupe avait été formé dans le but de répondre à un besoin d'avoir un orchestre pour accompagner les artistes qui se rendaient dans la région pour faire un spectacle.

Deux des membres du groupe ont déjà fait partie de l'ensemble *Les Cousinos*. Il s'agissait pour eux de dépoussiérer leurs instruments et de se remettre à la pratique.

L'orchestre s'est décroché un nouveau nom: *Lé Twés*, et est formé de Joël Lavoie, guitariste, Laval Bergeron, batteur, Larry Lynch au clavier et voix, Martin Lavoie, guitare, mandoline, harmonica et voix, Rénald Lavoie à la contrebasse, Gilbert Bérubé, podorythmie, flûte et voix.

Le démo comprend quatre sélections, soit *Allez Ouest*, composition de Martin Lavoie, *Dans les chantiers*, un chant folklorique d'origine gaspésienne, *Le chemin*, une composition de Joël Lavoie et *Le vilain barbu*, un autre chant folklorique.

Le démo a été enregistré à Berwyn au Studio 80.

Par ce démo, le goupe *Lé Twés* veut faire de la promotion en vue de participer à des festivals folkloriques.

La formation participera au Coup de coeur francophone de l'Alberta en assumant la première partie du spectacle de Daniel Bélanger, le 31 octobre, à la salle des Chevaliers de Colomb de Falher.

Exportation du signal:

TFO lorgne du côté du Manitoba

YVES LUSIGNAN

Ottawa

Le Manitoba pourrait être la première province de l'Ouest à capter la chaîne de télévision franco-ontarienne *TFO*.

Le directeur de *TFO*, Jacques Bensimon, a indiqué à l'APF que l'exportation du signal était «un dossier prioritaire» et que des discussions étaient en cours avec les intervenants du milieu, notamment ceux du monde de l'éducation. M. Bensimon est toutefois dans l'impossibilité de dire quand le projet verra le jour.

La télévision franco-ontarienne a fait l'an dernier une entrée remarquée au Nouveau-Brunswick. Le chaleureux accueil des Acadiens pour la télévision éducative a même pris par surprise M. Bensimon: «Nous sommes entrés dans la famille. Les gens citent les émissions, connaissent les animateurs. C'est clair que cette télévision est appréciée et même, littéralement mangée». Il faut dire que les Acadiens ont eu la chance de recevoir tout cuit dans le bec une télévision qui fêtait ses dix ans d'existence: «Les Ontariens ont fait preuve de tolérance rappelle M. Bensimon. Ils nous ont vu grandir. Ils ont vu nos erreurs. Les Acadiens ont été chanceux: ils n'ont pas vu les premiers balbutiements».

Lancée le 1er janvier 1987, *TFO* est le seul réseau de télévision qui conçoit, produit et diffuse une programmation complète de langue française à l'extérieur du Québec. Elle diffuse plus de 7 000 heures de programmation par année à raison de 22 heures par jour, 365 jours par année. Un enseignant francophone sur deux aux niveaux élémentaire et secondaire utilise régulièrement les productions et acquisitions de *TFO* dans sa classe. Elle est actuellement accessible dans 76 pour cent des foyers franco-ontariens.

L'exportation du signal de *TFO* partout au pays est, faut-il le rappeler, au coeur de la stratégie qui vise à être moins dépendant des subventions gouvernementales. Sur un budget annuel global de 11 millions de dollars, 65 à 70 pour cent provient du gouvernement provincial, 10 à 12 pour cent du gouvernement fédéral et le reste des levée de fonds et des ventes de programmes.

Même si le signal est distribué par la compagnie Fundy Cable depuis un an, la télévision franco-ontarienne n'a pas touché un seul dollar en provenance du Nouveau-Brunswick. C'est que le CRTC n'a pas encore autorisé le tarif de 17 cents par mois par abonné qui est réclamé par *TFO*. Si le Conseil accepte, l'exportation du signal au Nouveau-Brunswick à plus de 160 000 abonnés permettra d'engranger des revenus annuels d'environ 326 000 $.

Ailleurs au pays, les négociations avec les câblodistributeurs, le monde communautaire et le monde de l'éducation se poursuivent en Nouvelle-Écosse, à l'Ile-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve.

On espère aussi percer au Québec et les discussions vont bon train avec des câblodistributeurs de villes de grandeur moyenne comme Rouyn et Rivière-du-Loup: «On a bâti avec TFO une chaîne de télévision avec sa signature. Les Québécois veulent ce signal, on le sait» dit M. Bensimon. Et les relations avec Télé-Québec, l'autre chaîne éducative? Elles sont plutôt tièdes, reconnaît M. Bensimon: «C'est au moment où on est apparu sur le terrain du Nouveau-Brunswick que l'attitude a changé du tout au tout».

Le gouvernement ontarien étudie sérieusement la possibilité de privatiser la télévision publique, tant francophone qu'anglophone. Des audiences publiques auront lieu cette automne. Le conseil d'administration a déjà proposé de transformer TFO/TVO en organisme indépendant à but non lucratif, de façon à sauvegarder l'esprit et la qualité de la télévision éducative. Tout ce brouhaha autour de TFO n'affecte cependant pas le moral des troupes, assure M. Bensimon: «On y croit dur comme fer. On croit qu'on va répondre à toutes les questions du gouvernement. Ils (les membres qui composent l'Office de la privatisation) vont se rendre compte que pour l'investissement que ça représente, ils ont une des meilleures chaînes de la francophonie».

SAVEZ-VOUS QUE...



(NC)—L'histoire nous démontre que l'équité et la compréhension n'arrivent pas du jour au lendemain; elles doivent être cultivées. Il importe de promouvoir le dialogue entre les communautés francophones et anglophones. Tout dialogue requiert la confiance et le respect mutuels. Comme le dit si bien Saint-Exupéry : « On ne voit bien qu'avec le cœur. »

Régional en bref

EDMONTON

Célébration du Patrimoine.

La ville d'Edmonton est dans la course pour l'obtention de la Célébration nationale du patrimoine de la Fondation CRB. Des représentants du programme Célébration du patrimoine étaient à Edmonton le 7 septembre dernier dans le cadre des efforts du comité directeur provincial pour l'obtention de la Célébration nationale du patrimoine, prévue en juillet 1998.

La SEE prend de l'expansion.

Reconnaissant le rôle capital que jouent les exportateurs d'Edmonton dans l'économie de l'Alberta, la Société pour l'expansion des exportations (SEE), ouvre un deuxième bureau dans la province, cette fois à Edmonton. Cette décision est principalement reliée au fait que le tiers du volume d'activités de la SEE en Alberta provient de la région d'Edmonton. La SEE a déjà un bureau à Calgary depuis 1984.

FALHER

L'enquête se poursuit.

Une enquête est présentement en cours dans la région de Rivière-la-Paix relativement à un bingo organisé par la radio communautaire de la région, il y a quelques semaines. C'est l'ACFA qui a déposé la plainte.

FORT MCMURRAY

Le logement se fait rare.

Plus d'une centaine de personnes sont présentement sans logement à Fort McMurray. Le maire de la ville ne considère pas la situation comme critique mais demande aux gens de ne pas venir à Fort McMurray afin de ne pas aggraver la situation. Des maisons mobiles et unifamiliales ainsi que des duplex devraient être construits cet automne, ce qui devrait améliorer la situation.

ALBERTA

La programmation du Coup de Coeur francophone sera de passage à Edmonton, Calgary, Falher, St-Isidore, Cold Lake et St-Paul avec les spectacles de Daniel Bélanger et Marie-Jo Thério. La première partie de ces spectacles sera assurée, selon les régions, par Yvon Loiselle, Gary Kenler, Yvonne Carrier et le groupe Lé Twés.

L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (1997)

Ces amendements aux statuts et règlements font suite à l'adoption en mai dernier du rapport du comité de restructuration de l'ACFA.

Ce comité recommandait:

***la création de cercles locaux**
***la participation des président.es sortant.es des régionales au premier Bureau des Président.es de leur successeur**
***la présentation des programmations des régionales au Bureau des Président.es**
***la création d'un mécanisme de mise en tutelle d'une régionale en cas de crise**
***la création d'un comité permanent de développement communautaire pour harmoniser le développement global de la communauté franco-albertaine.**

Voici donc les changements recommandés tels qu'approuvés par le conseiller juridique de l'ACFA, Me Denis Noël:

Article 6.
Un «Comité provisoire», aussi appelé «régionale non incorporée», consiste en un regroupement de Franco-albertain-e-s, reconnu comme tel par l'A.C.F.A., qui n'a pas encore été légalement incorporé sous la Charte de l'A.C.F.A., soit qu'il n'ait pas rempli les conditions prévues à cet effet dans le présent document, soit qu'il n'en ait pas fait la demande expresse selon les procédures établies au chapitre concernant les Comités provisoires.

Changement :
Un 'cercle local' consiste en un regroupement de Franco-albertain-e-s, reconnu comme tel par l'A.C.F.A. en considération de certains facteurs géographiques et démographiques. Un cercle local est légalement incorporé sous la Charte de l'A.C.F.A. après avoir rempli les conditions prévues par la Charte elle-même et le présent document. Dans la Charte, on appelle les cercles locaux (ainsi que les régionales) des "branches with special membership" de l'A.C.F.A.

La création de comités locaux modifie légèrement les articles suivants, ("cercle local" remplace "comité provisoire") : 12, 22, 23, 30, 31, 50, 57, 59, 67, 82, 95, 96, 97, 99, 99.1, 99,2, 99.3, 99.4, 111, 112, 114 et 115.

2.4 SIÈGE SOCIAL
Article 11.
Le siège social de l'Association canadienne-française de l'Alberta
(a) se trouve actuellement situé au 8923, 82e avenue, pièce 200, Edmonton;

Changement :
(a) se trouve actuellement situé au 8725, rue Marie-Anne-Gaboury, pièce 303, Edmonton;
(b) pourra être situé à tout autre endroit en Alberta selon la décision du Bureau des Président-e-s.

5.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
5.4 COMPÉTENCES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Article 36.
(a) recevoir le rapport du/de la présidente général-e ;
(b) recevoir le rapport du/de la vérificateur-trice ;
(c) nommer un-e vérificateur-trice pour l'année suivante ;
(d) délibérer sur la politique générale et l'orientation des activités de l'Association en tenant compte des résultats des tables de concertation,
(e) élire le/la présidente général-e de l'Association, selon les articles ci-après traitant des élections ;
(f) élire les quatre membres actifs ou à vie de l'Association aux postes de vice-présidentes, afin de former l'exécutif, selon l'article ci-après traitant des élections ;
(g) modifier, s'il y a lieu, les Statuts et Règlements de l'A.C.F.A.;
(h) recevoir le rapport de la Fondation de l'A.C.F.A. ;
(i) ratifier l'incorporation des régionales.

Changement :
(i) ratifier l'incorporation et la dissolution des régionales et des organismes affiliés.

VI. LE BUREAU DES PRÉSIDENTS ET DES PRÉSIDENTES
6.1 COMPOSITION
Article 57
Le Bureau des Président-e-s se compose des personnes suivantes :
(a) le/la présidente général-e de l'Association ;
(b) les présidentes des régionales ou leurs délégué-e-s ;

Nouvel article :
(b.1) les président-e-s sortant-e-s des régionales pour une réunion suivant la fin de leur mandat afin d'aider les nouveaux-elles président-e-s (ces personnes n'auront ni droit de parole, ni droit de vote) ;
(c) le/la présidente de Francophonie Jeunesse de l'Alberta, ou son/sa délégué-e ;
(d) le/la directeur-trice général-e ;
(e) les membres du Comité exécutif ;
(f) les représentantes des comités provisoires ;

Nouvel article :
f) les président-e- des cercles locaux ou leurs délégué-e-s ;
(g) le/la président-e de la Fédération des aîné-e-s francophones de l'Alberta ou son/sa délégué-e ;
(h) un-e délégué-e régional-e par fraction de 1 000 membres actifs ou à vie, en règle le 30 septembre de chaque année, pour chacune des régionales Incorporées sous la Charte de l'A.C.F.A.

Aucun autre organisme provincial sectoriel, en plus des organismes mentionnés plus haut, ne pourra faire partie de la composition du Bureau des Président-e-s.

6.3 COMPÉTENCES DU BUREAU DES PRÉSIDENT.E.S

Article 59.
Le Bureau des Président-e-s aura les compétences suivantes :
(a) diriger et surveiller l'administration de l'Association et exercer tous les pouvoirs de l'Association lesquels ne requièrent pas l'autorité de l'Assemblée générale ;
(b) établir les politiques et la programmation annuelle ;

Nouvel article :
(b.1) recevoir les programmations régionales ;
(c) recommander des modifications aux Statuts et Règlements ;
(d) ratifier les budgets ;
(e) décider de l'incorporation ou de la mise en tutelle (Comité provisoire) de tout regroupement de francophones dans une région déterminée ;

Changement et nouveaux articles :
(e) décider, sujet à la ratification de l'assemblée annuelle qui suivra, de l'incorporation de toute régionale, cercle local ou organisme affilié ;
(e.1) décider, sujet à la ratification de l'assemblée annuelle qui suivra, de la dissolution d'une régionale et d'un organisme affilié ;
(e.2) décider de la dissolution d'un cercle local;
(e.3) décider de la mise en tutelle d'une régionale, d'un cercle local ou d'un organisme affilié ;
(f) ratifier ou rejeter toute modification aux constitutions ou statuts et règlements des régionales incorporées sous la Charte de l'A.C.F.A ainsi que de ses organismes affiliés. La ratification sera automatique si les changements apportés sont jugés conformes à la Charte et aux Statuts et règlements de l'A.C.F.A. le Bureau des Président-e-s demandera à la régionale en question d'apporter les rectifications nécessaires, sous peine de révocation de son certificat d'incorporation ; et cette révocation sera automatique si les rectifications ne sont pas apportées dans les trois mois suivant la demande ;

Changement :
(f) ratifier ou rejeter toute modification aux constitutions ou statuts et règlements des régionales, cercles locaux et organismes affiliés. La ratification sera automatique si les changements apportés sont jugés conformes à la Charte et aux Statuts et règlements de l'A.C.F.A. Si les changements ne sont pas jugés conformes à la Charte et aux Statuts et Règlements de l'A.C.F.A., le Bureau des Président-e-s demandera à la régionale, le cercle local ou l'organisme affilié en question d'apporter les rectifications nécessaires. Si les rectifications ne sont pas apportées dans le délai accordé par le Bureau des Président-e-s, le Bureau des Président-e-s pourra dissoudre la régionale, le cercle local et ou l'organisme affilié.
(g) recevoir le rapport annuel des activités des organismes afffiés ;
(h) nommer un-e conseiller-ère juridique ;
(i) fixer la cotisation des membres ;
(j) déléguer, à sa discrétion, ses pouvoirs au Comité exécutif;
(k) prendre en main et partager entre le provincial et les régionales trois responsabilités importantes pour l'Association : les communications internes et externes ; la formation des bénévoles et des employées ; la répartition des responsabilités relevant du développement communautaire.

Nouveaux articles :
Article 59.1
Les président-e-s des régionales ou leurs délégué-e-s assume les responsabilités

suivantes:
(a) représenter auprès des membres de l'A.C.F.A. la position et les décisions prises par le Bureau des Président-e-s et voir à l'exécution en région de ces positions et décisions, afin de contribuer à l'élaboration et au maintien d'une vision commune dans l'Association.

Artlcle 59.2
(a) représenter auprès des membres de l'A.C.F.A. la position et les décisions prises par le Bureau des Président-e-s, et en faciliter l'exécution en région et promouvoir les positions et décisions, afin de contribuer à l'élaboration et au maintien d'une vision commune dans l'Association.

Article 59.3
Par leur participation au Bureau des Président-e-s, le/la Président-e de Francophonie Jeunesse de l'Alberta ou son/sa délégué-e assume les responsabilités suivantes :
(a) représenter auprès des membres de Francophonie Jeunesse de l'Alberta la position et les décisions prises par le Bureau des Président-e-s afin de contribuer à l'élaboration et au maintien d'une vision commune dans l'Association.

Article 59.4
Par leur participation au Bureau des Président-e-s, le/la Président-e de la Fédération des Aîné-e-s francophones de l'Alberta ou son/sa délégué-e assume les responsabilités suivantes :
(a) représenter auprès des membres de la Fédération des Aîné-e-s francophones de l'Alberta la position et les décisions prises par le Bureau des Président-e-s afin de contribuer à l'élaboration et au maintien d'une vision commune dans l'Association.

6.7 LE VOTE

Article 63:

Auront droit de vote aux réunions du Bureau des Président-es
(a) les président.es et les délégué.es des régionales incorporées sous la Charte de l'ACFA;
(b) le/la président.e général.e de l'Association, en cas de parité des voix;
(c) les membres du comité exécutif provincial
(d) le/la président.e de Francophonie Jeunesse de l'Alberta ou son/sa délégué.e
(e) le/la présidente de la Fédération des aîné.es francophones de l,Alberta ou son/sa délégué.e

VII LE COMITÉ EXÉCUTIF

7.1 COMPOSITION
Le comité exécutif se compose des personnes suivantes:
(a) la présidente général-e de l'association ;
(b) quatre membres actifs ayant droit de vote ou à vie élus par l'assemblée générale annuelle, choisis parmi tous les membres actifs ayant droit de vote ou à vie de l'Association, à l'exclusion des présidentes régionaux-nales (voir la section concernant les élections) ;
Changement :
(b) quatre membres actifs ayant droit de vote ou à vie élus par l'assemblée générale annuelle, choisis parmi tous les membres actifs ayant droit de vote ou à vie de l'Association, à l'exclusion des président-e-s des régionales et des cercles locaux et des président-e-s de Francophonie Jeunesse de l'Alberta et de la Fédération des Aîné-e-s francophones de l'Alberta (voir la section concernant les élections) ;
(c) sujet à l'article 75, le/la directeur-trice général-e.

IX. COMITÉS AD HOC

Article 83.
Dans la poursuite de ses buts et afin de décentraliser le plus possible son travail, le Comité exécutif instituera, au besoin, des comités ad hoc.
Changement :
Dans la poursuite de leurs buts et afin de décentraliser le plus possible leurs travaux, le Bureau des Président-e-s ou le Comité exécutif pourra instituer, au besoin, des comités ad hoc ou permanents.

Article 84.
Les membres de ces comités ad hoc doivent être choisis parmi les membres actifs ou à vie de l'Association.
Changement :
Les membres de ces comités ad hoc et permanents doivent être choisis parmi les membres actifs ou à vie de l'A.C.F.A.

Article 85.
Ces comités ad hoc travailleront en fonction du mandat qul leur aura été confié par le Comité exécutif de qui ils relèvent.
Changement :
Ces comités ad hoc ou permanents travailleront en fonction du mandat qul leur aura été confié par le Comité exécutif ou le Bureau des Président-e-s et relèvera de l'instance qui l'aura établi.

Article 86.
Les membres des comités ad hoc peuvent inviter à leurs réunions toute autre personne jugée nécessaire à la bonne marche d'une réunion.
Changement :
Les membres des comités ad hoc et permanents peuvent inviter à leurs réunions toute autre personne jugée nécessaire à la bonne marche d'une réunion.

X. LES RÉGIONALES DE L'A.C.F.A.
10.1 DROITS ET RESPONSABILITÉS
Article 88.
Ces régionales doivent chercher à réaliser, dans leur région, les buts de l'Association et ne pas freiner ou empêcher son bon fonctionnement dans la poursuite de ses buts.

Nouvel article :
Article 88.1.
Les régionales doivent adopter leurs propres Statuts et Règlements. Ces Statuts et Règlements doivent être conformes à la Charte et aux Statuts et Règlements de l'A.C.F.A. Ces Statuts et Règlements doivent également être conformes aux statuts et règlements modèles qui apparaissent à l'annexe II, sauf pour les changements approuvés par le Bureau des Président-e-s.

Article 91.
Par contre, si les changements proposés ne sont pas jugés conformes à la Charte ou aux Statuts et Règlements de l'Association, le Comité exécutif avertira la régionale de sa désapprobation et lui accordera jusqu'à deux mois pour apporter les rectifications nécessaires, sous peine de voir son certificat révoqué.
Changement :
Si les changements proposés ne sont pas jugés conformes par le Bureau des Président.es à la Charte ou aux Statuts et Règlements de l'A.C.F.A. ou si les changements ne sont pas jugés acceptables par le Bureau des Président-e-s, le Bureau des Président-e-s avertira la régionale de sa désapprobation et lui accordera un temps limité pour effectuer les changements requis, sous peine de voir son certificat révoqué et la régionale dissoute.

Article 94.
Si après la période de six mois, la régionale n'a pas encore réussi à augmenter le nombre de ses membres actifs ou à vie au-delà du nombre fixé par le Bureau des Président-e-s, elle verra son certificat d'incorporation révoqué par le Bureau des Président-e-s.

Nouvel article :
Article 94.1.
Le certificat d'incorporation d'une régionale peut être révoqué, et la régionale dissoute, pour les raisons et selon les procédures prévues dans les Statuts et Règlements de l'ACFA provinciale.

XI. LES COMITÉS PROVISOIRES DE L'A.C.F.A.

11.1 FORMATION ET VIE

Article 95.
En considération de certains facteurs géographiques et démographiques, l'A.C.FA peut, de temps en temps, reconnaître un comité provisoire comme embryon d'une nouvelle régionale possible.
Changement :
En considération de certains facteurs géographiques et démographiques, l'A.C.FA peut reconnaître un cercle local. Par exemple, un regroupement de Franco-Albertain-e-s visant éventuellement la formation d'une régionale peut devenir un cercle local en le demandant initialement au Bureau des Président-e-s. Une régionale ne rencontrant plus le nombre minimum requis de membres actifs et à vie fixé pourra faire une demande au Bureau des Président-e-s pour devenir un cercle local.

Article 96.
Les dirigeantes de ce comité provisoire (aussi appelé régionale non-incorporée) devront en faire la demande écrite au Bureau des Président-e-s.
Changement :
Article 96.
Pour être accepté, le regroupement de membres de l'A.C.F.A. qui désire former un cercle local :
(a) doit inclure au moins cinq (5) membres actifs ou à vie de L'A.C.F.A. ;
(b) doit élire un de ces membres président-e du cercle local proposé ;
(c) doit adopter, pour le cercle local proposé, des statuts et règlements jugés conformes à la Charte et aux Statuts et Règlements de l'A.C.F.A., et également conformes aux statuts et règlements modèles qui apparaissent à l'annexe II, sauf pour les changements approuvés par le Bureau des Président-e-s ;
(d) doit adresser une demande écrite au Bureau des Président-e-s, en spécifiant le territoire qui sera desservi par le cercle local proposé ;
(e) doit, avec sa demande, présenter la structure proposée pour le cercle

local et la programmation d'activités socioculturelles proposées pour l'année en cours ;

(f) doit faire adopter sa demande par le Bureau des Président-e-s.

Article 97.

La demande sera accompagnée d'une programmation d'activités pour l'année en cours; aussi sera-t-il possible à un tel comité provisoire de demander à l'A.C.F.A. de lui aider financièrement à offrir un minimum d'activités socioculturelles aux membres de l'AC.F.A. qui résident à l'intérieur de cette région.

Changement :

Si un cercle local désire devenir une régionale de l'A.C.F.A., le cercle local devra suivre la procédure déjà établie dans les Statuts et Règlements de l'A.C.F.A. pour la formation d'une régionale.

Article 98.

On trouvera en annexe l'interprétation juridique des droits et responsabilités des comités provisoires, l'A.C.FA étant entièrement responsable des obligations d'un comité provisoire et ses membres ne devant aucunement encourir d'obligations sans l'approbation préalable spécifique et écrite de l'A.C.F.A.

Changement :

Les cercles locaux doivent chercher à réaliser, dans leurs communautés, les buts de l'Association et ne pas freiner ou empêcher son bon fonctionnement dans la poursuite de ses buts. Une résolution en ce sens décrivant le mandat du cercle local devra être adoptée à majorité par les membres du cercle local.

Article 99.

Une région déterminée qui compte le nombre requis de membres actifs ou à vie fixé par le Bureau des Président-e-s peut, par un vote des deux tiers de ses membres présents à une assemblée de fondation, demander au Bureau des Président-e-s d'être formellement établie sous l'administration d'une régionale légalement incorporée sous la Charte de l'A.C.F.A.

Changement :

Tout en tenant compte de l'article 114, les cercles locaux doivent soumettre chaque année un budget et un rapport financier au Comité exécutif provincial. Le Bureau des Président-e-s devra contribuer dans la mesure du possible au financement des cercles locaux.

Nouveaux articles :

Article 99.1.

Les cercles locaux doivent adopter leurs propres Statuts et Règlements. Ces Statuts et Règlements doivent être conformes à la Charte et aux Statuts et Règlements de l'A.C.F.A. Ces Statuts et Règlementspeuvent être plus simples et moins élaborées que le modèle en annexe II selon le bon vouloir du Bureau des Président.es.

Article 99.2.

Avant la fin de mars de chaque année, les cercles locaux doivent soumettre au/ à la conseiller-ère juridique tous les changements qu'ils auront apportés à leur propres Statuts et Règlements lors de leur Assemblée générale annuelle respective.

Article 99.3.

Si les changements proposés ne sont pas jugés conformes à la Charte et aux Statuts et Règlements de l'A.C.F.A. ou si les changements ne sont pas jugés acceptables par le Bureau des Président-e-s, le Bureau des Président-e-s avertira le cercle local de sa désapprobation et lui accordera un temps limité pour effectuer les changements requis, sous peine de voir son certificat révoqué et le cercle local dissout.

Article 99.4.

La reconnaissance d'un cercle local peut être révoqué, et le cercle local dissout, par le Bureau des Président.es

XII. LES ORGANISMES AFFILIÉS

2.1 DROITS ET RESPONSABILITÉS

Article 102.

(a) Les organismes affiliés doivent présenter au Bureau des Président-e-s un rapport annuel de leurs activités et de leur situation financière; l'A.C.F.A. n'est cependant aucunement responsable des obligations fiscales ou autres des organismes affffiés ;

(À être rayé :

(b) toute Assemblée générale pourra, par une simple majorité, révoquer l'incorporation, objet de l'article 113, à condition que l'Association en donne connaissance par écrit groupe en cause, au moins 30 jours à l'avance.)

Nouveaux articles :

Article 102.1.

Avant la fin de mars de chaque année, les organismes affiliés doivent soumettre au/à la conseiller-ère juridique tous les changements qu'ils auront apportés à leurs propres Statuts et Règlements lors de leur Assemblée générale annuelle respective.

Article 102.2.

Si les changements proposés ne sont pas jugés conformes à la Charte et aux Statuts et Règlements de l'A.C.F.A. ou si les changements ne sont pas jugés acceptables par le Bureau des Président-e-s, le Bureau des Président-e-s avertira l'organisme affilié de sa désapprobation et lui accordera un temps limité pour effectuer les changements requis, sous peine de voir son certificat révoqué et l'organisme affilié dissout.

Article 102.3.

Le certificat d'incorporation d'un organisme affilié peut être révoqué, et l'organisme affilié dissout, pour les raisons et selon les procédures prévues dans ces Statuts et Règlements.

15.1 POUVOIR D'INCORPORATION

Article 111.

En vertu des pouvoirs que lui accorde sa propre Charte, l'Association peut incorporer des comités provisoires et des organismes apparentés.

Changement :

En vertu des pouvoirs que lui accorde sa propre Charte, l'A.C.F.A. peut incorporer des régionales, des cercles locaux et des organismes affiliés.

(À être rayés :

Article 112.

Les buts des comités provisoires seront identiques à ceux de l'A.C.F.A. Incorporés, les comités provisoires deviendront des régionales.

Article 113.

Les buts des organismes apparentés viseront la réalisation d'au moins un des objectifs de l'A.C.F.A. Une fois incorporés, les organismes apparentés deviendront des organismes affiliés.)

15.2 PROCÉDURES D'INCORPORATION

Article 115.

Tout organisme ou association qui désire être incorporé par l'Association en vertu de la Charte:

Changement :

Article 115.

Tout regroupement (y inclus un cercle local) qui désire être incorporé par l'A.C.F.A. en tant que régionale sous la Charte:

(a) doit adopter une résolution demandant la dite incorporation, et ceci, par un vote des deux tiers des membres actifs ayant droit de vote ou à vie présents à une assemblée de fondation ;

(b) doit soumettre à l'Association une copie authentique de cette résolution dûment signée par son/sa présidente et son/sa secrétaire, ainsi qu'une copie de sa constitution et de ses règlements ;

(c) cette constitution et ces règlements seront étudiés par le Bureau des Président-e-s de l'Association, qui a le droit d'adopterou de rejeter la demande d'incorporation ;

(À être rayés :

(d) l'association ou l'organisme ainsi incorporé sous l'A.C.F.A. provinciale soumettra chaque année, avant la fin mars, la liste des changements qu'il/elle aura fait subir à sa constitution ou à ses Statuts et Règlements.

(e) les régionales doivent soumettre chaque année un budget et un rapport financier au Comité exécutif provincial ; le Comité exécutif Provincial devra recommander au Bureau des Président-e-s de contribuer, dans la mesure du possible au financement des régionales.)

Nouveaux articles :

Article 115.1.

Tout regroupement qui désire être incorporé par l'A.C.F.A. en tant que cercle local sous la Charte doit suivre les procédures prévues à l'Article 96 de ces Statuts et Règlements.

Article 115.2

Tout regroupement ou association qui désire être incorporé par l'A.C.F.A. en tant qu'organisme affilié sous la Charte :

(a) doit adopter une résolution demandant la dite incorporation, et ceci, par un vote des deux tiers des membres de ce regroupement ou association ayant droit de vote présents à une assemblée de fondation ;

15.2 MISE EN TUTELLE

Article 115.3.

En cas d'un problème suffisamment grave pour freiner ou empêcher le bon fonctionnement d'une régionale, d'un cercle local ou d'un organisme affilié, ou pour toute autre raison jugée valable, la régionale, le cercle local ou l'organisme affilié peut être mis en tutelle selon les procédures suivantes :

(a) Dix pour cent (10%) des membres ayant droit de vote de la régionale, du cercle local ou de l'organisme affilié en cause devront adresser un grief au conseil d'administration ou comité exécutif du groupe en cause.

(b) Si le grief n'est pas réglé à la satisfaction de ses membres, les membres pourront ensuite adresser leur grief au/à le/la Président-e de l'A.C.F.A.

(c) Le/la Président-e de l'A.C.F.A. convoquera ensuite une réunion du Comité exécutif provincial, qui décidera de la procédure à suivre selon la nature du problème. Il pourra, entre autres, nommer un médiateur

qui négociera une solution avec le conseil d'administration /comité exécutif de la régionale, du cercle local ou de l'organisme affilié en cause.

(d) ***Si le problème persiste après l'intervention du Comité exécutif provincial, le tout sera porté à l'attention du Bureau des Président-e-s.***

(e) ***Le Bureau des Président-e-s pourra, entre autres :***

(1) ***convoquer une assemblée générale extraordinaire de la régionale, du cercle local ou de l'organisme affilié en cause, et entre autres :***

(A) ***soumettre le problème à cette assemblée extraordinaire afin que les membres ayant droit de vote de la régionale, du cercle local ou de l'organisme affilié en cause discutent du problème et décident de la façon de solutionner le problème ;***

(B) ***organiser et tenir des élections à cette assemblée extraordinaire afin qu'un nouvel conseil d'administration de la régionale, du cercle local ou de l'organisme affilié en cause soit élu par les membres ayant droit de vote de la régionale, du cercle local ou de l'organisme affilié en cause ;***

(2) ***mettre la régionale, le cercle local ou l'organisme affilié en cause en tutelle, et dans tel cas la régionale, le cercle local ou l'organisme affilié en cause sera alors administré par des personnes nommées par le Bureau des Président-e-s jusqu'au rétablissement du bon fonctionnement de la régionale, le cercle local ou l'organisme affilié en cause et au bon vouloir du Bureau des Président-e-s.***

(f) ***Dans le cas d'une mise en tutelle, les personnes nommées par le Bureau des Président-e-s auront tous les pouvoirs décisionnels et administratifs accordés par les statuts et règlements au conseil d'administration et au comité exécutif de la régionale, le cercle local ou l'organisme affilié en cause, et ceci pour aussi longtemps que le Bureau des Président-e-s n'aura pas terminé la mise en tutelle.***

15.3 DISSOLUTION

Article 115.4.

Le certificat d'incorporation d'une régionale, d'un cercle local et d'un organisme affilié peut être révoqué, et la régionale, le cercle local ou l'organisme affilié dissout, selon les procédures suivantes :

(a) ***Le Bureau des Président-e-s donnera un avis à la régionale, au cercle local ou à l'organisme affilié en cause avant de considérer toute proposition de dissoudre tel groupe.***

(b) ***L'avis doit être donné par écrit, au moins 30 jours à l'avance, et doit donner les raisons et motifs pour telle dissolution.***

(c) ***Le Bureau des Président-e-s donnera à des représentants de la régionale, du cercle local ou de l'organisme affilié en cause le droit de faire une présentation à une réunion du Bureau des Président-e-s au sujet de telle dissolution. Le Bureau des Président-e-s décidera du genre de présentation qui sera permise et de la longueur d'une telle présentation.***

(d) ***À telle réunion, ou à une réunion subséquente, le Bureau des Président-e-s pourra, par une simple majorité, décider de révoquer le certificat d'incorporation de la régionale, le cercle local ou l'organisme affilié en cause et le dissoudre.***

(e) ***La décision du Bureau des Président-e-s de dissoudre un cercle local sera en vigueur à la date fixée par le Bureau des Président-e-s.***

(f) ***Sauf pour les cas traités aux Articles 91 et 99.3, la décision du Bureau des Président-e-s de dissoudre une régionale ou un organisme affilié sera sujet à la ratification d'une Assemblée générale. La décision de l'Assemblée annuelle sera prise par une simple majorité. La révocation du certificat d'incorporation, et la dissolution, sera en vigueur à la date fixée par l'Assemblée générale.***

ANNEXE I

RESPONSABILITÉS ENVERS LES RÉGIONALES, LES CERCLES LOCAUX, LES ORGANISMES AFFILIÉS, LES MEMBRES, ET VICE-VERSA

L'Association a été incorporée par une loi spéciale de la législature de la province de l'Alberta le 16 avril 1964. Selon les principes corporatifs d'application générale, l'Association est une entité indépendante de ses membres et ses membres ne sont pas responsables des obligations fiscales de l'Association.

Au paragraphe II.(3) de l'Acte, il est prévu qu'une régionale, un cercle local ou un organisme affilié peut être incorporée par résolution de ses membres déposée auprès du Régistraire des Compagnies de l'Alberta. Lorsqu'une régionale, un cercle local ou un organisme affilié est ainsi incorporée, selon les principes corporatifs d'application générale, cette régionale, ce cercle local ou cet organisme affilié devient une entité légale indépendante responsable de ses propres obligations fiscales ou autres, à moins que ses membres ou l'Association n'aient signé un document quelconque en tant que garants.

Au paragraphe 11.(1) de l'Acte, il est prévu que l'Association peut de temps en temps établir des comités non-incorporés. Dans ce cas, le comité n'est qu'une division ou un branche de l'Association et, comme telle, l'association est entièrement responsable des obligations fiscales ou autres de ce comité ou de cette branche. Puisqu'un comité non-incorporé n'est pas une entité légale, il n'a pas la capacité d'encourir des obligations ou de signer des contrats. Tout contrat ou toute obligation encouru-e par le comité non-incorporé est en fait un contrat ou une obligation de l'Association.

Le contrôle ultime de l'Association sur les comités non-incorporés existe du fait que ces comités non-incorporés, n'étant que de divisions de l'Association, peuvent être dissoutes par l'Association à volonté. En plus des dettes du comité non-incorporés, tous les biens de ce comité appartiennent à l'Association.

Au paragraphe 11.(8) de l'Acte, un pouvoir tout à fait spécial est donné à l'Association sur les régionales, les cercles locaux et les organismes affiliés et il s'agit du pouvoir de dissoudre tel groupe incorporé par résolution de l'Association déposée auprès du Régistraire des Compagnies de l'Alberta. Tel que prévu au paragraphe 11.(7), au moment de la dissolution d'une régionale, d'un cercle local ou d'un organisme affilié incorporé, tous les biens de tel groupe deviennent la propriété de l'Association (sauf que ces biens demeurent chargés du paiement des dettes du groupe en cause.)

En sommaire, l'Association n'a aucune responsabilité fiscale pour une régionale, un cercle local ou un organisme affilié incorporé, mais a l'entière responsabilité fiscale pour le comité ou la branche non-incorporé. L'Association a le pouvoir ultime de dissoudre tout regroupement de ce genre, qu'il soit incorporé ou non.

(Avis juridique en date du 30 mars 1982, interprétant les articles de la Charte de l'A.C.F.A. relatifs aux responsabilités fiscales et légales.)

Modifié par avis juridique en date du 30 août 1997.

Les trois juges Monnin

Le prestige du titre, la simplicité des hommes

CAROLE THIBEAULT

La Liberté, Winnipeg

Réunis dans la salle de séjour de la maison familiale, Alfred, Marc et Michel Monnin discutent de tout et de rien. Le père et les deux fils acceptent le plus modestement du monde leur cas plutôt exceptionnel: très bientôt, ils seront trois dans la famille à avoir été nommés juges...

Le père, Alfred Monnin, était, à son époque et encore aujourd'hui, une grande fierté de la communauté franco-manitobaine. Michel et Marc ont suivi ses traces. Le premier siège depuis déjà deux ans à la cour d'appel du Manitoba alors que le deuxième sera assermenté, le 29 septembre, à la cour du banc de la reine.

Alfred Monnin se dit très fier de voir que deux de ses cinq fils ont, comme lui, accédé à la magistrature. Pourtant, si Marc et Michel affirment avoir été quelque peu influencés par la carrière de leur père, ce n'est pas lui qui les a poussés dans cette voie. «Au contraire, disent-ils, il nous a plutôt avertis! Ce n'est pas une carrière facile.»

«J'avais commencé une carrière en diplomatie et je travaillais à Ottawa, raconte Marc Monnin. Je suis revenu à Winnipeg pour parfaire mon droit car je croyais que ça m'aiderait. Et puis j'ai décidé de rester. Après 20 ans, voilà où j'en suis. Je n'aurais jamais cru qu'un jour je serais juge.»

Peu imbus de leur titre, les trois hommes demeurent très simples. «On est juge à notre bureau», explique Michel Monnin. Et contrairement à ce qu'on pourrait penser, les rencontres familiales ne sont pas l'occasion de grandes discussions juridiques. «On va parler des gens qu'on rencontre mais si on parle de droit, on se le fait dire par les autres, indiquent en riant les deux fils. Ce n'est pas intéressant pour eux.»

Par leur expérience, Alfred et Michel Monnin soulignent par ailleurs qu'il n'est pas toujours facile de discuter de leur profession avec tout le monde. Cela vient du fait qu'elle est pratiquée par un nombre restreint de personnes. Le retraité, qui a siégé pendant 33 ans, s'ennuie cependant de ce milieu bien spécial.«La cour ne me manque pas, tient à spécifier Alfred Monnin. Ce sont les gens qui me manquent. On travaille ensemble pendant des années. On échange sur nos causes, sur les changements qui se sont faits ou qui s'en viennent. On devient très intimes sur le plan professionnel.»

Le dernier arrivé à la cour du banc de la reine affirme pour sa part qu'il a hâte de faire son entrée dans ce milieu. «C'est énervant un peu mais je sais que ça va être très intéressant, soutient Marc Monnin. Ça va m'amener à voir les choses d'une nouvelle façon. Quand on est avocat, on doit prendre position mais à compter de maintenant, je devrai regarder les choses des deux côtés.»

D'après les trois juges, la magistrature n'est plus ce qu'elle était. Sans être moins respecté, leur titre est plus accepté, peut-être parce qu'ils sont plus nombreux à le détenir. «Quand on était petits, explique Michel Monnin, les gens nous reconnaissaient comme les «fils du juge». Je crois que mes enfants ne vivent pas autant cette situation.»

Les deux frères se rappellent d'ailleurs de tous les événements où leur père était en demande. La vie d'aujourd'hui leur permet d'être moins en évidence, ce qu'ils trouvent beaucoup plus sain.

Société:

De plus en plus de femmes interrompent leur travail

YVES LUSIGNAN

Ottawa

Dans les années 50, les femmes interrompaient souvent leur carrière pour des raisons familiales. C'est aussi le cas dans les années 90 sauf qu'aujourd'hui, elles retournent plus rapidement au travail. En outre, plusieurs femmes interrompent maintenant leur carrière non pas pour fonder une famille, mais pour des raisons strictement économiques.

Les données de Statistique Canada montrent que dans les années 50, 88 pour cent des femmes qui interrompaient leur carrière le faisaient pour des raisons familiales: maternité, mariage ou soins aux enfants. Moins de 1 pour cent des interruptions étaient dues à des raisons économiques comme les mises à pied, les fins de contrat, le manque de travail, le travail saisonnier ou les fermetures d'entreprises. Une femme sur huit reprenait un travail rémunéré dans un délai de deux ans.

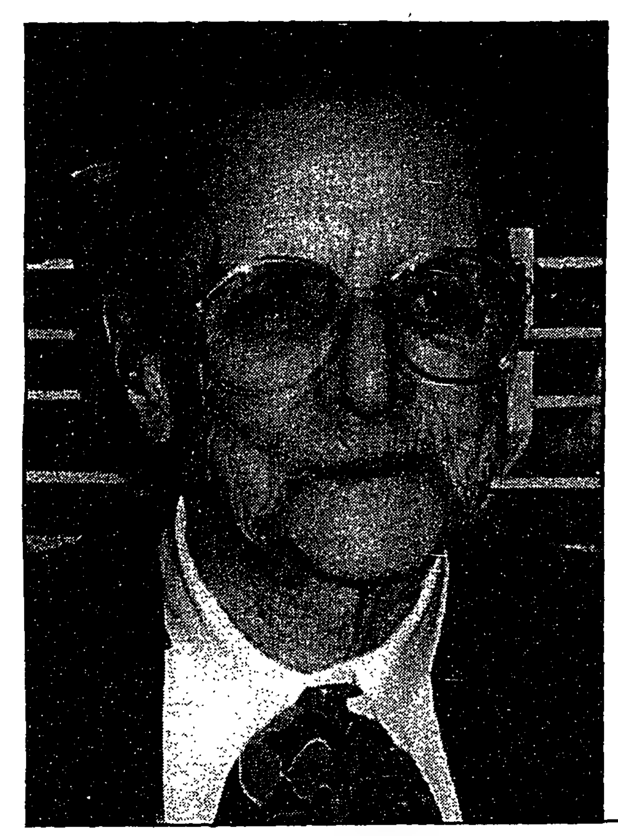
Dans les années 90, seulement 47 pour cent des interruptions de carrière étaient liées à la famille. Les raisons économiques représentaient maintenant 22 pour cent de toutes les interruptions de carrière. Plus de la moitié des femmes (55 pour cent) reprenaient toutefois un travail rémunéré après un délai de deux ans.

Les diplômées universitaires avaient aussi moins tendance à interrompre leur carrière. Celles qui interrompaient leur carrière reprenaient le boulot plus rapidement que les femmes qui n'avaient pas de diplôme.

La plupart des femmes des années 90 ont interrompu le travail alors qu'elles étaient au début de la vingtaine, ce qui s'explique par le taux élevé de fécondité à cette âge. La majorité (71 pour cent) sont retournées au travail après une interruption à long terme mais moins de la moitié (47 pour cent) avaient repris un emploi à temps plein. Le quart des femmes avaient même choisi de troquer leur emploi à temps plein pour un emploi à temps partiel.

Thérèse Lamoureux:

105 années bien comptées



PATRICIA HÉLIE
Edmonton

En septembre 1992, Mme Thérèse Lamoureux faisait la Une du journal *Le Franco* parce qu'elle fêtait son centième anniversaire, ce qui, avouons-le, ne se produit pas tous les jours. Aujourd'hui, en 1997, Mme Lamoureux est toujours parmi nous pour fêter avec élégance son 105ième anniversaire.

Née Thérèse Morin, Mme Lamoureux a quitté Montréal avec sa famille quelques jours après sa naissance pour venir s'établir en Alberta, là où on vendait des terres à bon marché. À l'âge de 19 ans, elle a épousé Albert Lamoureux, une union qui a donné naissance à six enfants. Que ce soit au Couvent de Morinville, sur la ferme de sa soeur à Lamoureux, au magasin général de Fort Saskatchewan, chez les pères Oblats ou dans les cuisines de camps scout, Mme Lamoureux a toujours eu à coeur le fait français en Alberta.

Une co-production de la France et d'Alberta Education

Le Métis à l'écran

ANIE CLOUTIER
La Liberté, Winnipeg

Quelque part en Haute Normandie, les élèves d'une classe de français découvrent avec émerveillement le quotidien d'une jeune métisse du Manitoba. Ce scénario n'est pas impensable: le 18 septembre, une équipe de tournage de France débarquera à l'école communautaire Aurèle-Lemoine de Saint-Laurent pour lui donner vie.

Baptisé *Lettres du Canada*, le projet est une collaboration du ministère des Affaires étrangères de la France, du Centre régional de documentation pédagogique de Haute Normandie et du ministère de l'Éducation de l'Alberta.

En tout, quatre courts métrages de 10 à 15 minutes seront produits et couvriront différents aspects de la vie canadienne. Ces films, accompagnés de guides pédagogiques, seront utilisés dans les classes de français langue première, de français langue seconde et d'immersion à travers le monde.

Deux films seront produits cette année et les deux autres l'an prochain. Le premier film de la série a été tourné sur une ferme laitière hautement informatisée de Rivière-la-Paix, à 500km au nord d'Edmonton. Celui tourné à Saint-Laurent abordera le thème de l'identité métisse.

«Ils m'ont demandé de leur trouver une jeune métisse de 10 ou 12 ans qui avait un caractère assez extraverti. Je leur ai parlé d'Annick Carrière (fille d'Antoine et de Brigitte Carrière) et ça a fait leur affaire», explique le directeur de l'école, Louis Allain. L'équipe de tournage, ajoute-t-il, prévoit suivre la jeune fille à l'école, dans sa classe et dans la communauté puis à une expédition de chasse au lièvre.

Lettres du Canada est un projet élaboré à partir du modèle *Lettres de France* dans lequel des jeunes Français âgés de 10 à12 ans font découvrir un aspect de leur identité culturelle par l'entremise de lettres écrites à des amis apprenant le français.

SAVEZ-VOUS QUE...



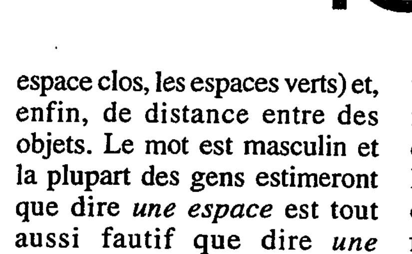
(NC)—On trouve des francophones et des anglophones partout au Canada. Parmi les provinces à majorité anglophone, c'est en Ontario et au Nouveau-Brunswick que les francophones sont le plus nombreux. Le Québec, pour sa part, regroupe une importante population de langue anglaise.

Une belle preuve d'amour



Valère et Lucette Grenier ont récemment célébré leur 50e anniversaire de mariage en compagnie de leurs parents et amis. Originaires de Saint-Prime au Saguenay—Lac Saint-Jean, ils sont arrivés à Saint-Isidore en 1953. Ils y ont élevé leurs sept enfants: deux garçons et cinq filles. Le couple habite maintenant à Edmonton. Félicitation aux jubilaires!

Annie Bourret (APF)



Espèces d'espaces

Né au 12e siècle, le mot **espace** désigne d'abord une unité de temps (en l'espace d'un an). Il prend aussi, plus tard, le sens de surface déterminée, d'étendue à trois dimensions (un espace clos, les espaces verts) et, enfin, de distance entre des objets. Le mot est masculin et la plupart des gens estimeront que dire *une espace* est tout aussi fautif que dire *une autobus*.

Et pourtant, espace a été, pendant les quelque 200 premières années de son existence en français, employé tant au féminin qu'au masculin sans aucune différence de sens. L'usage général a fixé son statut grammatical masculin, mais le mot est resté féminin dans le domaine de la typographie, c'est-à-dire des techniques d'impression de documents. Cela s'explique facilement, d'ailleurs : à l'époque où l'imprimerie se sert de caractères en plomb, l'espace est une petite lame métallique fine insérée entre les mots pour les distancer sur la même ligne, ou pour insérer les espaces nécessaires avant et après les signes de ponctuation.

L'informatique a révolutionné le procédé d'insertion des espaces dans la typographie de textes. Peu de journaux, aujourd'hui, mettent une espace **avant** le deux-points, comme le font toujours de nombreuses maisons d'édition. La plupart des publications ont abandonné l'espace **après** les guillemets ouvrants et **avant** les guillemets fermants sauf dans les magazines *L'actualité* et *Châtelaine*. (Il faut dire que les guillemets français « » sont presque en voie de disparition. On leur préfère les guillemets anglais " ", par ignorance ou parce qu'on ne sait pas où se trouvent les caractères français sur le clavier. Et pourtant, la plupart des logiciels possèdent les « » dans leurs caractères internationaux. Même le langage HTML des pages web peut reproduire ces guillemets français, avec **“** et **”**.)

Les espaces en typographie sont sécables et insécables, c'est-à-dire séparables ou non du symbole qu'elles accompagnent. Par exemple, on ne peut séparer l'espace entre la somme et le symbole du dollar, comme dans **56,99 $**, à la fin d'une ligne (sinon, le symbole du dollar est reporté sur la ligne suivante, donc séparé de la somme qu'il accompagne). On reporte plutôt le tout (56,99 $) à la ligne suivante. Par contre, l'espace après des signes de ponctuation comme la virgule, le point d'exclamation, les points de suspension, etc., est sécable.

Le mot espace au masculin donne lieu à un anglicisme courant. Dire d'un texte qu'il est à double espace (*double-spaced*), c'est commettre une faute. En français, le texte est à double interligne.

Enfin, les dérivés du mot espace comportent des anomalies orthographiques. Les adjectifs spacieux et spacieuse, créés 3 siècles après l'entrée du mot espace dans notre langue, mélangent l'orthographe d'origine (*spatium*) pour la syllabe initiale (spa) et l'analogie sur le mot espace pour la syllabe finale (cieux, cieuse). L'adjectif spatial, lui, est un dérivé savant créé en 1889 directement à partir de spatium. Les différences d'orthographe avec le mot espace s'expliquent par les 800 ans d'existence de ce mot, soumis à l'évolution normale de notre langue.

Faites parvenir vos commentaires par courriel à ***abourret@bc.sympatico.ca*** *ou à la rédaction du journal.*

CALENDRIER CULTUREL





DU 1er AU 31 OCTOBRE 1997

Vous voulez faire connaître vos activités socio-culturelles? Veuillez nous faire parvenir vos renseignements pour les activités du **1er** au **31 NOVEMBRE** avant le **15 OCTOBRE** par la poste, par courrier électronique (acfaprov@datanet.ab.ca) par télécopieur (403) 465-6773 ou en composant le (403) 466-1680. Nous acceptons les frais d'appel. Ce calendrier est un service gratuit de l'ACFA provinciale.

RÉGION DE CALGARY, BANFF, RED DEER

Samedi 4 octobre - Ouverture officielle de la Cité des Rocheuses (4800 Richard Road S.-O.) de 12 h à 17 h : cérémonie d'ouverture, cocktail, visite du Centre, exposition d'oeuvres d'arts, kiosques d'information, spectacles variés et continuels offert par des artistes locaux tels la Voix des Rocheuses, Donald Martel et Gilles Longval et les Gigueurs de Calgary. Service de garderie disponible. Le Centre de ressources sera ouvert. Info : Richard Gagnon, 249-1749.

Le jeudi 16, vendredi 17, samedi 18, vendredi 24 et samedi 25 octobre - Les Grandes Chaleurs de Michel Marc Bouchard, pièce présenté par la Société de Théâtre de Calgary au 605, 1re rue S.-O. À 20 h . Info/billets : 248-3403.

Jusqu'au 26 octobre - Art en tournée, organisé par le Musée des beaux-arts du Canada (Ottawa) Marcel Duchamp «Dustballs and Readymades, etc.» Au Glenbow Museum. Info : 264-8300.

Activités régulières:

Lieu historique national Cave and Basin à Banff. Ouvert de 9 h 30 à 17 h. Info : 762-1566.

Rencontres du Club de l'amitié chaque vendredi soir, de 19 h 30 à 22 h, à la salle paroissiale de l'église Sainte-Famille (1717 - 5e rue S.-O.). Jeux divers. Info : M. Oscar Fauchon, au 244-2200.

French DécaDanse: émission radiophonique en français au FM 90,9 tous les lundis à 18 h. Soyez à l'écoute d'Isabelle Lejeune, Benoît Préfontaine et Alain Towner. Pour info ou requêtes musicales: pendant l'émission : 220- 3991.

RÉGION CENTRALTA

Activités régulières

Prématernelle «La Boîte à Surprises» pour les enfants de 3 et 4 ans, tous les mardis et jeudis de 9 h à 11 h 30, à l'école La Mission (62 Avenue Sir Winston Churchill, Saint-Albert). Info : diane Dumas, 460-5946 ou (télécopie) 460-7597.

(À partir du 12 septembre) Mamans jasent, frimousses jouent - tu veux avoir des ami.e.s avec qui jouer en parlant français? Nos mamans se rencontrent un vendredi sur deux pour échanger et on a beaucoup de plaisir! Appelle ma mère, Diane Dumas au 460-5946 pour avoir plus d'informations.

(À partir du 6 septembre) Le Centre de ressources préscolaires de Saint-Albert (École La Mission, pièce 14 - 62, Sir Winston Churchill Ave.) est ouvert les mardis de midi à 13 h 30 et les samedis de midi à 15 h 00. Info : Diane Dumas, 460-5946 ou 459-9568.

Exposition permanente sur l'histoire de Saint-Albert au Musée Héritage Museum, St. Albert Place. Thème: L'atelier de bijoutier-orfèvre de M. Lefebvre. Info : 459-1528.

RÉGION D'EDMONTON

Mercredi 1er octobre - ELDORADO, film de Charles Biname, présenté par le Ciné-club de la Faculté Saint-Jean à l'autoditorium à 15 h 30 et 20 h. Info : 465-8620.

Les jeudis 2, 9, 23 et 30 octobre - **Soirées de conversation** organisées par l'Alliance française de 19 h à 21 h, pour les membres et étudiants de l'Alliance, au local de l'Alliance (Cité francophone, 8527 rue Marie-Anne-Gaboury). Info : 469-0399.

Vendredi 3 octobre - Lancement du premier numéro du MOUTON NOIR (journal étudiant) de la Faculté Saint-Jean, à 19 h. Info : 465-8620.

Samedi 4 octobre - L'UniThéâtre présente une délicieuse soirée de levée de fonds : Friandise fatale, concert de musique classique accompagnée de deux desserts, et du champagne. Artistes invité.e.s : Laurier Fagnan, Katherine Kubash, Pierre-Paul Bugeaud, Denise Lavallée et Josephine Van Lier, Frédéric Robert, Roch Larochelle, Bill Street et autres. Billets : 50$ chaque. Vous recevrez un reçu charitable d'une valeur de 25$. À 20 h. Réservez vos places AVANT le 1er octobre - 469-8400.

Cours des programmes du Baccalauréat ès arts et du Baccalauréat en éducation, Éducation à distance par vidéoconférence interactive, offerts par la Faculté Saint-Jean : Hiver 1997 (janvier-avril) SOCIE 101, La société canadienne (18 h 30 à 21 h 30) et FRANC 165, Le français actuel 1 (18 h 30 à 21 h 30); Automne 1998 (septembre-décembre) - FRANC 166, Le français actuel II, PSYCE 104, Procédés psychologiques de base; Hiver 1998 (janvier-avril) - FRANC 267, De la lecture à l'écriture, PSYCE 105, Comportement social et individuel; Printemps 1999 (mai-juin) FRANC 322, Pratique de la dissertation, PHILE 125, Logique pratique. Info : Nathalie Griffon, 465-8737, télécopieur 465-8760, adresse électronique : nathalie.griffon@ualberta.ca.

Mercredi 8 octobre - Les enfants du paradis, film de Jacques Prévert/ Marcel Carné à l'auditorium de la Faculté Saint-Jean à 15 h 30 et 20 h. Info : 465-8620.

Vendredi 10 octobre - Soirée Bavaroise, présentée par les étudiants en pédagogie de la Faculté Saint-Jean. Info : 465-8620.

Du mardi 14 au vendredi 17 octobre - Midis tout en art : poésie, musique, écriture, dessin, cinéma, etc à la Faculté Saint-Jean. Info : 465-8620.

Mercredi 15 octobre - Liste noire, film présenté par le ciné-club à 15 h 30 et 20 h à l'auditorium de la Faculté Saint-Jean. Info : 465-8620.

Jeudi 16 octobre - Causerie et diapos «La Tunisie, son passé, son présent» présenté par Carolyn MacDonald au local de l'Alliance française (Cité francophone - 8527, rue Marie-Anne-Gaboury) à 19 h 30.

Vendredi 17 octobre - Bistro spécial présenté par le Théâtre à la carte de la Faculté Saint-Jean. Info : 465-8620.

Vendredi et samedi les 17 et 18 octobre - Rond-Point et AGA de l'A.C.F.A. provinciale à la Cité francophone. Vendredi soir : ouverture du Centre des arts visuels, Yvonne Carrier en spectacle. Samedi : ateliers, dîner (15$/personne), assemblée générale annuelle et banquet-spectacle (25$ en personne) en soirée. Info/billets : 466-1680.

Les samedis 18 octobre - 13 décembre - Cours de français pour adolescents (13 à 18 ans), offert par le CÉCA, campus de la Faculté Saint-Jean, de 9 h 30 à midi. Niveaux débutant et avancé. Inscription : 100$. Info : 465-8600.

Mercredi 22 octobre - Les visiteurs, film présenté par le ciné-club à la Faculté Saint-Jean. Info : 465-8620.

Vendredi 24 octobre - Bistro des anciens, organisé par le comité des finissants. Bienvenue à tous les anciens de la Faculté Saint-Jean. À la Faculté Saint-Jean. Info : 465-8620.

Les vendredi et samedi 24 et 25 octobre - 27e Congrès du Conseil français du *Alberta Teachers' Association* au Edmonton Inn (11830 Kingsway Ave.). Info : Denys Couture, coordonnateur, 487-3200.

Samedi 25 octobre - À la gauche de Dieu, texte de Robert Marinier, Mise en lecture de Daniel R. Cournoyer, au théâtre de la Cité francophone. Info : 469-8400.

Mercedi 29 octobre - La jetée, film de Chris Marker, à 13 h 30 et 20 h, à l'auditorium de la Faculté Saint-Jean. Info : 465-8620.

Jeudi 30 octobre - Daniel Bélanger en spectacle, chanteur québécois au théâtre de la Cité francophone (8527, rue Marie-Anne-Gaboury). Info : 466-1680.

Vendredi 31 octobre - Soirée dansante pour l'Halloween à la Résidence de la Faculté Saint-Jean. Info : 465-8620.

Activités régulières :

À partir du 4 août - le **Centre préscolaire Guy-Lacombe**, salle 209, Cité francophone (8527, rue Marie-Anne-Gaboury). Livres, cassettes, jeux pour les enfants d'âge préscolaire. Info : 468-6934.

Ateliers d'orthographe offerts par l'Alliance française toutes les deux semaines, le jeudi, en commençant le jeudi 9 octobre, de 19 h à 20 h. Au local de l'Alliance française (Cité francophone - 8527, rue Marie-Anne-Gaboury) Info : 469-0399.

Cours de français sur mesure à la demande offerts par l'Alliance française (Cité francophone - 8527, rue Marie-Anne-Gaboury). Info : 469-0399.

La Ribambelle, groupe de jeu francophone pour enfants de 0 à 5 ans et leurs parents au gymnase de l'École Sainte-Jeanne-d'Arc tous les jeudis de 10 h à 12 h. Info : Déborah Mahaux, 464-7271.

Centre d'interprétation Astotin à Elk Island. Ouvert de mai à octobre les fins de semaine de 12 h à 18 h.

Le comité d'information de **Narcotiques Anonymes**, région d'Edmonton, tient régulièrement des rencontres de soutien des dépendants en rétablissement. Info : P. I., Edmonton Area Office, #200 - 9930 - 106e rue, Edmonton (Alberta) T5K 1C7.

Parties de bridge le jeudi après-midi, au Manoir Saint-Thomas, à 13 h 30.

Parties de bridge tous les mercredis, au sous-sol de l'église Saint-Joachim. Info : Églande Mercier, au 489-4417.

La Société généalogique du Nord-Ouest ouvre ses bureaux (10008 - 109 rue, pièce 200) les lundis et mardis de 10 h à 15 h sauf pour les jours fériés. Par rendezvous seulement les jeudis soirs de 18 h à 21 h et le deuxième samedi du mois de midi à 16 h . Info : **424-2476**.

RÉGION FORT MCMURRAY

Ceux et celles qui sont intéressé(e)s à jouer aux grosses quilles, veuillez communiquer avec Anna Arsenault au 790-1464.

Les mardis du 30 septembre au 2 décembre - Cours de conversation française offerts par le Conseil de coordination au Centre Boréal. Inscription :50.00$/personne. Les parents ayant un enfant inscrit au Centre, 30.00$/personne. Pour info: Sandra 791-7702.

RÉGION LETHBRIDGE

Activités régulières :

Les mardis et jeudis - **Aérobie** avec Audrey Cloutier, de 18 h 45 à 19 h 30. 20$ par mois. Info : Audrey, 329-0386 ou Mireille, 328-8506.

Les samedis - le Conseil régional pour l'éducation française à Lethbridge annonce que la **bibliothèque communautaire** est ouverte de 11 h à 14 h. Carte de membre : 6$ par année. Info : Lise, 320-2287.

RÉGION MEDICINE HAT

Centre de ressources - changement d'heures d'ouverture : les lundis et mercredis de 13 h à 18 h, les mardis et jeudis de 8 h à 13 h. Le Centre de ressources est fermé les vendredis.

RÉGION PLAMONDON-LAC LA BICHE

Du 7 octobre au 16 avril 1998 - Cours de français, niveaux débutant et avancé, 50 heures de cours, 2 heures de cours par semaine. Offert par Carolle-Anne Eliot au Centre Communautaire scolaire Beauséjour. La première rencontre sera une session d'information, à 19 h 30. Nombre minimum d'inscriptions : 4 par niveau. Nombre maximum : 8 par niveau. Coût 90$. Info : 798-3896.

À compter du 8 octobre - Cours de dessin et de peinture, 28 heures, de 2 à 4 heures par semaine. Offert par Rita Gaudet au Centre communautaire scolaire Beauséjour. Coût : 60$/membres ; 65$/ non-membres. Nombre minimum : 8; maximum : 10. La première rencontre sera une session d'information, à 19 h 30. Information : 798-3896.

Activité régulière :

Le coin des curieux, le préscolaire au Centre culturel de Plamondon ouvert de 8 h 45 à midi les lundis et/ou mercredis pour les enfants de 3 à 5 ans. Inscription : Brenda Gauthier, 798-2243.

RÉGION RIVIÈRE-LA-PAIX

Vendredi 31 octobre - Daniel Bélanger en spectacle, chanteur québécois au Centre culturel à Falher. Info/billets : 837-2296.

Activités régulières :

GIROUXVILLE - **Musée** sur la grande rue. Ouvert de lundi à vendredi, 10 h à 5 h. 3,00 $ pour adultes, 1,50 $ pour étudiants. Info : Monique au 323-4252.

SAINT-ISIDORE - Le ***Bar-Bar***, seul bar francophone du nord de l'Alberta, vous invite à participer à ses activités tous les SAMEDIS au Centre culturel de Saint-Isidore. Info ou suggestions : Sophie, au 624-5635.

TANGENT - Le **Club des aînés** se rencontre pour jouer aux cartes et d'autres jeux les mardis au Centre culturel. Info : Irène, au 359-2136.

TANGENT - Le **Club de bridge** se rencontre au Centre culturel les lundis à 19 h 30. Info : Philippe, au 359-2127.

FALHER - La **joujouthèque/ mini centre de ressources** située au local du CREF au Centre Notre-Dame ouvre ses portes le lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30. Membership : 20$/membres de CREF, 35$/non-membres. Gratuit pour les enfants qui participent au programme préscolaire. Info : Isabelle 837-3400.

DONNELLY - **Centre historique de Donnelly** de la Société historique généalogique de Smoky River offre des cours de généalogie amateur les jeudis soirs. Ouvert de 19 h à 22 h . Cotisation : 15$. Info : Paul Charest, 323-4604. Télécopieur : 925-2203. Courrier électronique : genealfa@telusplanet.net Site : http://www.telusplanet.net/public/genealfa/

RÉGION DE BONNYVILLE

COLD LAKE :
Samedi 1er novembre - Daniel Bélanger en spectacle, chanteur québécois. Info/billets : 645-4800.

Faits saillants de la réunion de l'Exécutif du Secrétariat provincial de l'ACFA



Date: 5 et 6 septembre

Réseau Francalta

L'ACFA a signé un premier Accord de contribution avec Industrie Canada qui lui permettra de recevoir 30 000$ pour développer l'accès à l'internet pour la communauté francophone. C'est un projet-pilote pour ce ministère fédéral.

Gala albertain de la chanson

L'ACFA et la Société Radio-Canada s'entendent pour incorporer le gala comme société autonome pour lui donner accès à des subventions provinciales. Le Gala ne recevra aucune subvention du ministère du Patrimoine cette année.Le conseil d'administration de cette nouvelle société comprendra un.e représentant.e de l'ACFA, un.e représentant.e de la SRC et des membres élu.es à l'assemblée générale de ce nouvel organisme.

Projet de repositionnement

Le ministère du Patrimoine canadien souhaite que les organismes de la communauté examinent leurs mandats, la pertinence de leur existence et leur efficacité. L'Exécutif veut élargir le cadre de cette évaluation et mettre en place un comité directeur chargé de superviser la personne qui sera engagée pour procéder à cette évaluation qui examinera tous les organismes y compris l'ACFA. La réflexion se poursuit à ce sujet.

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
Une nouvelle équipe est en place à la FCFA. Richard Barrette en est le directeur et Gino Leblanc le président.Des insatisfactions ayant été noté après l'AGA à Terre-Neuve cet été, l'exécutif suivra leurs travaux avec attention.

Planiforum

Ce forum organisé par la FCFA se tiendra en février prochain et vise à inciter le gouvernement fédéral à se doter d'un plan de développement global pour nos communautés. On y élaborera un guide pour aider les communautés à renégocier leurs ententes Canada-communautés.

Unité nationale

L'ACFA a demandé des rencontres avec l'Honorable Ralph Klein et l'Honorable David Hancock pour discuter avec eux de la Déclaration de Calgary. Le comité aviseur politique de l'ACFA se rencontrera sous peu afin de nourrir la stratégie de l'ACFA dans ce dossier.

Projet d'histoire

L'ACFA a participé à deux rencontres pour discuter de la faisabilité d'un projet sur l'histoire des francophones de l'Alberta avec la Direction de l'Éducation française et la Faculté Saint-Jean.

Restructuration de l'ACFA

Les recommandations du Comité de restructuration se sont traduites par des amendements aux Statuts et règlements qui seront présentés pour adoption au Bureau des Président.es, puis soumis à l'assemblée générale annuelle conformément à la Charte de l'ACFA.

Achat de sièges à La Cité francophone

L'Exécutif a accepté d'acheter trois sièges au théâtre de La Cité francophone.

Bourse de leadership à l'École Beauséjour de Plamondon
L'ACFA versera 500$ à la Bourse de leadership de l'École Beauséjour de Plamondon.

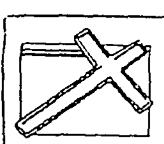
PETITES ANNONCES

Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.
Tarifs: 7 $ pour 20 mots ou moins pour 1 semaine; 12 $ pour 20 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 20 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajoutez 3,50 $ pour l'encadrement. **Vous devez calculer 7% de TPS.**
Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi midi. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le **465-6581** avant le lundi midi. Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

Le Franco, 201, 8527-91e rue, Edmonton (Alberta), T6C 3N1

Distributeurs demandés. homme/femme. Relié à l'automobile. Temps partiel/temps plein. Produit sans compétition. Investissement initial minime. En tout temps: Michel 403-457-5367 Fax: 403-939-6939 courriel: richda@junctionnet.com

COOP d'habitation: Le quartier du collège reçoit les applications pour la location d'appartements. SVP communiquer avec Rose-Marie Tremblay au 469-1116 (dec 97)



PRIÈRE AU ST-ESPRIT

Nous désirons informer nos lecteurs que vous pouvez faire publier la PRIÈRE AU ST-ESPRIT dans LE FRANCO. Vous devez inclure avec votre demande la somme de 21,40$ (TPS comprise). n'oublier pas d'inscrire vos initiales.
LE FRANCO
201, 8527-91e rue
Edmonton (Alberta)
T6C 3N1

Prière au St-Esprit

St-Esprit, Toi qui éclaircies tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désires être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée.)

E.G.L.

Abonnez-vous dès maintenant!

Depuis 1928, le seul hebdomadaire de langue française en Alberta

Le Franco

- ☐ **1 AN - 26,75$**
- ☐ **2 ANS - 48,15$**
- ☐ **HORS CANADA - 1 AN - 51,36$**

(TPS incluse - tous les tarifs)

N.B.: Les membres de l'ACFA reçoivent un abonnement GRATUIT au FRANCO. Adressez-vous au bureau de votre régionale pour devenir membre.

Nom: ....

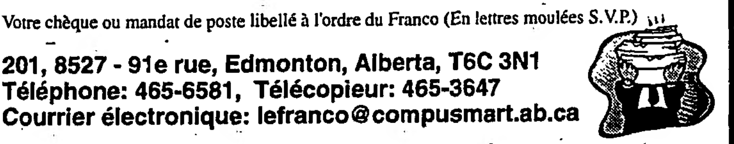
Adresse: ....

Ville: .... **Province:** ....

Code postal: ....

Téléphone: ....

Votre chèque ou mandat de poste libellé à l'ordre du Franco (En lettres moulées S.V.P.)



201, 8527 - 91e rue, Edmonton, Alberta, T6C 3N1
Téléphone: 465-6581, Télécopieur: 465-3647
Courrier électronique: lefranco@compusmart.ab.ca

Paroisses francophones

Messes du dimanche

EDMONTON

Saint-Thomas d'Aquin
8410-89e rue
Samedi 16h30
Dimanche: 9h30 et 11h00

Immaculée-Conception
10830 - 96e rue
Dimanche: 10h30

Saint-Albert
Chapelle Connelly-McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Sainte-Anne
9810 - 165e rue
Dimanche: 10h30

Saint-Joachim
9928 - 110e rue
Vendredi et samedi: 17h
Dimanche: 10h30

Beaumont, Saint-Vital
4905 - 50e rue
Dimanche: 9h30

CALGARY

Sainte-Famille
1719 - 5 rue S.O.
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

LEGAL

Paroisse St-Emile
Dimanche: 9h30

ST-ISIDORE

Paroisse St-Isidore
Dimanche: 11h30

SAINT-PAUL

1er, 3e et 5e samedi à 19h30
Dimanche à 9h30

Le fédéral et les provinces s'entendent

On fera de 1999 l'Année des Canadiens français

YVES LUSIGNAN

Ottawa

L'année 1999 sera l'année des Canadiens français d'un océan à l'autre. Rien de moins.

C'est du moins le voeu exprimé par tous les ministres provinciaux responsables lors de la troisième Conférence ministérielle sur les affaires francophones, qui se déroulait à huis clos à Toronto le 17 septembre dernier.

«On a décidé que l'année 1999 doit être considérée comme l'Année des Canadiens français à cause du Sommet de la Francophonie qui aura lieu à Moncton en 1999» a expliqué à l'APF la ministre du Patrimoine canadien Sheila Copps. Les ministres, ajoute-t-elle, ont même convenu d'augmenter pour la circonstance les services en français dans leur province respective!

«Avant le Sommet, on veut célébrer la francophonie par la voie de projets fédéraux et provinciaux» a indiqué Mme Copps. La ministre souhaite investir dans des projets d'infrastructure pour les francophones, un peu comme cela s'est fait pour le nouveau théâtre francophone de Sudbury qui ouvrira ses portes au mois d'octobre.

L'objectif recherché est de permettre aux francophones minoritaires de vivre leur vie quotidienne dans leur langue maternelle.

Montfort: centre de formation en santé en français

Les discussions ont aussi porté sur les services de santé en français au pays. Là-dessus, la ministre Copps confirme que le gouvernement fédéral négocie présentement avec la province de l'Ontario, dans le but de créer un centre de formation universitaire à l'Hôpital Montfort. Ce centre aurait pour objectif de fournir aux provinces du personnel qualifié en langue française, ce qui fait cruellement défaut.

Inforoute en français

La Conférence ministérielle a aussi été le théâtre du lancement national du Centre d'information pour les francophones du Canada.

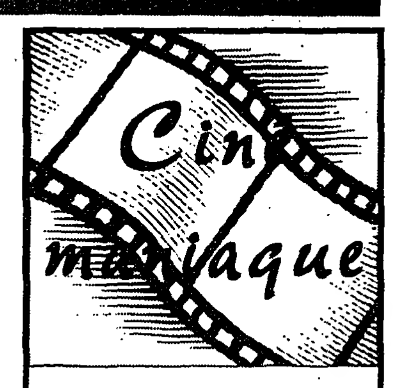
«L'autoroute de l'information est maintenant une authentique réalité d'un océan à l'autre» a indiqué le ministre délégué aux Affaires francophones de l'Ontario et hôte de cette conférence, Noble Villeneuve.

Tous les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral offrent maintenant des pages de renseignements en français sur leur site Internet. Tous ces sites sont désormais reliés à un site commun qui a été développé au Nouveau-Brunswick. L'adresse est:**http://www.canada.francophone.net.**

Sommet économique

En raison du succès du premier Forum national sur le développement économique des communautés francophones qui avait lieu au mois de novembre 1996 en Beauce, les ministres responsables des affaires francophones ont convenu d'organiser un second Forum national à Winnipeg en février 1998. Les délégués de toutes les régions du pays discuteront d'une stratégie de promotion touristique, pilotée par les communautés francophones.

La prochaine rencontre ministérielle sur les affaires francophones aura lieu l'an prochain au Yukon.



Night Falls On Manhattan

L'ambition de Sean Casey (Andy Garcia) est de devenir procureur général. Une occasion inespérée se présente lorsque son père est victime d'une tentative d'assassinat au cours de la surveillance d'un gros dealer de drogue de Harlem. Le Procureur en place (Ron Leibman), lui demande d'assurer la défense de ce procès gagné d'avance. A son nouveau poste, il sera vite confronté à la dure réalité du métier: choisir entre la corruption ou la loyauté envers ses proches.

Sydney Lumet est un grand réalisateur qui a offert au cours des ans une série de films magistraux (12 HOMMES EN COLERE, SERPICO, LE PRINCE DE NEW-YORK, VERDICT) qui explorent presque tous l'application de la Loi. À 73 ans, il tient encore un discours d'une actualité brûlante.

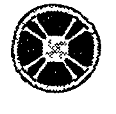
Comment ne pas se laisser gagner par la corruption ambiante et peut on y arriver sans faire de compromis? Tous les personnages fonctionnent avec cette prémisse de base.

En nuances, par tranches de gris, on effectue une lente descente aux enfers jusqu'à ce que l'on se demande s'il est encore possible de rester intègre. C'est un film humain où rien n'est tout noir ou tout blanc, et si les rôles principaux sont solides, ce sont les rôles secondaires qui sont renversants. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que Ron Liebman, en procureur cardiaque et opportuniste, mérite l'oscar du meilleur comédien de soutien.

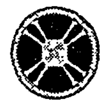
Ian Holm, le père de Sean, en flic usé et intègre, arrive lui aussi à transmettre cette fatigue de ceux qui tentent de faire respecter la loi alors que tout, autour d'eux, se désintègre.

Night Falls on Manhattan est un film crépusculaire qui déchire comme un accord strident de saxophone...et qui hante longtemps.

NIGHT FALLS ON MANHATTAN



De Sydney Lumet avec Andy Garcia, Lena Olin, Richard Dreyfuss, Ian Holm et Ron Liebman. Disponible en format vidéo



4/5

